



Le financement public des universités :
pour assurer qualité, accessibilité et
prospérité

Mémoire présenté dans le cadre de la
Commission parlementaire sur la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités

Février 2004

Mémoire de la CADEUL présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités

Ce document a été rédigé par :

Bruno Fontaine
Coordonnateur aux plaintes et à la recherche, CADEUL

Avec l'aide de :

Ariane-Sophie Blais
Vice présidente à l'enseignement et la recherche, CADEUL

Nicolas Duval-Mace
Président, CADEUL

Cindy Harquail
Responsable du Bureau d'information et des plaintes, CADEUL

CADEUL

Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval

2265, pavillon Maurice-Pollack,
Université Laval
Québec, Qc.
G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-7931
Télécopieur : (418) 656-3328
Courriel : cadeul@cadeul.ulaval.ca
Site Internet : www.cadeul.com

Dans ce document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Table des matières

1. Présentation de l'organisation	6
2. Introduction	7
3. Les besoins des universités	10
3.1 La dévaluation des diplômes universitaires	10
3.2 Qualité de l'enseignement, ressources, encadrement et soutien aux étudiants	11
3.3 Le renouvellement du corps professoral	13
3.4 L'évolution des modèles d'apprentissage	14
3.5 Infrastructures des universités	15
3.6 Les bibliothèques	16
3.6.1 Les ressources financières	18
3.6.2 Les ressources matérielles et documentaires	18
3.6.3 Les ressources humaines	20
4. Les modes de financement des universités	21
4.1 L'évolution du financement de l'éducation supérieure	21
4.2 Le mode de financement actuel : la politique des universités et le réinvestissement conditionnel	24
4.3 L'hypothèse d'une hausse des frais de scolarité	26
4.3.1 Les frais de scolarité dans les autres universités canadiennes	27
4.3.2 Les avantages du modèle québécois actuel et les impacts d'une hausse éventuelle des frais de scolarité	29
4.4 Le financement du secteur privé dans les universités	31
4.4.1 Les attraits d'un tel financement	32
4.4.2 Les contraintes associées au financement provenant de sources privées	32
4.5 Propositions de la CADEUL face à la question du financement des universités	34
4.5.1 Accroître le financement et modifier les efforts de réinvestissement	35
4.5.2 Des solutions pour assurer la capacité de l'État d'accroître ses ressources dédiées au financement de l'éducation	37
5. L'accessibilité aux études	41
5.1 Les freins à l'accès et la réalisation d'études supérieures	41
5.1.1 Les facteurs socio-géographiques	41
5.1.2 Les facteurs économiques	43
5.2 Les conséquences d'une formation universitaire	46
5.3 L'Aide financière aux études	47
5.3.1 L'accessibilité au régime et l'aide accordée	47
5.3.2 L'endettement étudiant et les mesures de remboursement	51

5.4 Des solutions d'avenir garantissant l'accessibilité et la réussite	54
6. Conclusion	57
7. Synthèse des recommandations	60
8. Liste des tableaux	64
9. Bibliographie	65

1. Présentation de l'organisation

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, la CADEUL, représente les 28 000 étudiants de premier cycle et les 80 associations étudiantes des départements et facultés. Elle a pour mission de représenter ses membres afin de promouvoir et défendre leurs droits et intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, politique, sociale, économique et auprès de l'administration universitaire.

Une mission à trois volets

Les étudiantes et étudiants sont des citoyens à part entière. C'est pourquoi la CADEUL entend traiter avec autant d'importance les dossiers qui les touchent avant, pendant et après leurs études.

Avant

La CADEUL prône l'accessibilité aux études universitaires indépendamment de la capacité financière des individus. Elle s'intéresse particulièrement aux dossiers des normes d'admission et des critères de sélection. La CADEUL s'attarde aussi au régime d'aide financière pour qu'il soit juste et équitable.

Pendant

La qualité de la formation universitaire est un enjeu fondamental pour la CADEUL. Elle veille particulièrement aux normes d'évaluation, à la vie universitaire et à ce que le baccalauréat corresponde aux besoins des étudiants. Pour tout cela, la CADEUL assure la représentation étudiante dans toutes les instances de l'Université.

Après

La CADEUL se préoccupe de ce qu'il adviendra de ses membres et des conditions de vie qui les attendent une fois leurs études complétées. L'emploi et les normes du travail deviennent ainsi des priorités.

2. Introduction

La Commission parlementaire convoquée par le gouvernement afin d'examiner l'état du réseau universitaire au Québec est l'occasion d'amorcer une réflexion profonde sur la place de l'éducation dans notre société. Ce n'est toutefois pas la première fois, ni la dernière, que la population québécoise est appelée à se positionner sur la question. L'épisode le plus célèbre dans notre histoire moderne est certainement la Commission Parent, à la suite de quoi le Québec entama un grand chantier de démocratisation de l'éducation. Plus récemment, les États généraux de 1995 ont aussi donné lieu à d'importantes réformes au sein de notre système.

Près de 10 ans plus tard, il nous est à nouveau donné l'occasion de réaffirmer certaines valeurs fondamentales qui ont guidé l'élaboration de notre système tel que nous le connaissons aujourd'hui. Dans le contexte actuel, il nous apparaît aussi pertinent d'effectuer une mise à jour et de proposer quelques avenues de solutions afin de corriger les faiblesses structurelles rencontrées ces dernières années.

L'éducation constitue un pilier fondamental dans une société démocratique comme la nôtre. Au plan individuel, elle contribue à former les citoyens de l'État et en leur fournissant le bagage de connaissances nécessaire à leur accomplissement personnel et professionnel. De plus, elle donne les moyens à la société de développer son potentiel par l'effort de recherche continue et d'avancement de la connaissance. Le tout profite en retour à l'ensemble de la population, autant sur le plan économique, technologique que culturel. En d'autres mots, il s'agit de notre bien-être à tous.

Le fondement d'un État de droit veut que sa mission essentielle soit d'assurer aux citoyens la paix sociale, le bien-être pour tous, et la bonne gouvernance. C'est donc le propos de cette dernière que de faire de l'éducation une priorité capitale, autant en discours qu'en actions. En sa qualité de bien commun, il est impératif que l'éducation soit assurée d'abord et avant tout par l'État. Cela est d'autant plus essentiel que c'est, pour ce dernier, l'unique façon d'en assurer les objectifs sociaux, notamment l'accessibilité et l'égalité des chances pour tous les individus. Cette réalité mondialement admise se traduit entre autres dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'État québécois a véritablement compris et mis en application ce principe lorsqu'il s'est doté, à partir des années 1940, d'un réseau d'instruction publique obligatoire. Cette philosophie s'est par la suite étendue à l'éducation supérieure au cours de la décennie 1960. Rappelons à cet effet les propos d'Alphonse-Marie Parent :

Le système d'enseignement – en tant que système – doit, dans les sociétés modernes, poursuivre une triple fin : 1) mettre à la portée de tous, sans distinction de croyance, d'origine raciale, de culture, de

milieu social, d'âge, de sexe, de santé physique ou d'aptitudes mentales, un enseignement de bonne qualité et répondant à la diversité des besoins; 2) permettre à chacun de poursuivre ses études dans le domaine qui répond le mieux à ses aptitudes, à ses goûts et à ses intérêts, jusqu'au niveau le plus avancé qu'il lui est possible d'atteindre et de bénéficier ainsi de tout ce qui peut contribuer à son plein épanouissement; 3) préparer toute la jeunesse à la vie en société, c'est-à-dire à gagner sa vie par un travail utile, à assumer intelligemment toutes ses responsabilités sociales dans l'égalité et la liberté, et offrir aux adultes les plus grandes possibilités de perfectionnement.¹

Afin de garantir le plein accès aux universités pour un plus grand nombre d'étudiants, les gouvernements de l'époque ont mis en place plusieurs mesures importantes. Deux d'entre elles, touchant plus directement la condition étudiante, retiennent ici notre attention.

Premièrement, Québec instaura un gel total des frais de scolarité déjà existants dans les institutions, faute de moyens suffisants pour les abolir. Cette mesure visait à atteindre, à terme, un système d'éducation gratuit pour tous, et ce, à tous les niveaux d'éducation. La logique derrière celle-ci était d'amortir le coût lié à l'abolition des frais de scolarité sur plusieurs années, de façon à ce que l'État en arrive progressivement à financer les universités en totalité.

Deuxièmement, Québec mit en place un régime de bourses afin de garantir une aide financière adéquate aux étudiants pour qui le fardeau budgétaire représentait un obstacle important à la poursuite de leurs études. Celui-ci est toujours en vigueur, et bien qu'il a subi quelques transformations dans le temps, il peut encore faire l'objet d'améliorations substantielles.

C'est la philosophie sociale en éducation, telle qu'exprimée dans le rapport Parent, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1980. Cependant, entre 1989 et 1993, d'importants bouleversements affectèrent le financement de nos universités, et conséquemment la condition étudiante. Durant cette période, les frais de scolarité triplèrent au Québec pendant que le gouvernement amorça sa déresponsabilisation du financement de l'éducation. Bien que le gel fut instauré à nouveau à partir de 1994, le réseau universitaire connut des coupures budgétaires additionnelles dont la correction ne fut réellement amorcée qu'au tournant des années 2000. Le plus grand malheur dans cette histoire vient du fait que ce sont les étudiants québécois qui furent les premières victimes de ce changement dans les politiques publiques, puisque le régime d'aide financière aux études ne fut jamais directement adapté en conséquence de ces augmentations.

¹ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, p. 75.

Le retrait du financement public amorcé par le gouvernement au cours des années 1990 a causé de nombreuses répercussions sur la qualité de nos universités, particulièrement sur le plan de l'enseignement, de l'encadrement, des services à la collectivité, ainsi que de l'état du matériel pédagogique et des infrastructures. En 2002-2003, le ministère de l'Éducation évaluait, conjointement avec la CRÉPUQ, à 375 M\$ le manque à gagner annuel du réseau universitaire québécois par rapport à la moyenne canadienne. La nécessité d'un réinvestissement public apparaît dès lors essentielle afin que le Québec maintienne, et continue à développer, un système d'éducation supérieure de qualité, universel dans son accessibilité. Les pages suivantes traitent en profondeur de cette problématique, et tentent de soumettre des éléments de solution auxquels le gouvernement est invité à adhérer et à mettre de l'avant, pour le plus grand bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

3. Les besoins des universités

Durant les dernières décennies, le financement des universités a connu de maintes variations. Ces nombreux changements, nommés coupures budgétaires, formule de financement ou contrats de performance, ont forcé les directions universitaires à s'adapter constamment selon les différents facteurs qui dictaient leur financement, donc leur survie. Ces changements seront explicités plus en détail dans le présent mémoire. En s'ajustant, les établissements universitaires ont du trouver de nouvelles méthodes pour continuer à dispenser un enseignement digne d'une formation supérieure. Ce ne fut pas sans conséquences. Nous vous exposons dans la présente section, les conséquences directes du sous financement évident du réseau universitaire au Québec sur la formation, l'enseignement, les étudiants, mais surtout la société québécoise.

3.1 La dévaluation des diplômes universitaires

Le 24 janvier 2003, le quotidien *Le Soleil* publiait un article² dévoilant une situation bien présente dans les universités au Québec, mais plus particulièrement à Laval, soit le phénomène d'inflation des notes. Le journaliste Christian Nadeau décriait le fait que les étudiants formés à l'Université obtenaient plus facilement de bonnes évaluations que leurs prédécesseurs. Les effets de l'inflation des notes sont plus aisément perceptibles et imaginables que les causes de ce phénomène. Dans l'article « L'inflation des notes dans les universités », le journaliste, grâce aux données du bureau du registraire de l'Université Laval, pouvait constater que les seize facultés ont vu leur moyenne augmenter pour la période allant de 1988 à 2001. Il est essentiel de comprendre ce phénomène de manière générale puisque ce n'est pas là l'apparition de situations isolées et qu'il y a de très importants liens à faire.

Comme le constate le Conseil supérieur de l'éducation dans son dernier rapport annuel³, la recherche occupe 33,8 % des tâches du professeur, devançant l'enseignement qui se situe à 25 %. Ainsi, « la recherche est demeurée la tâche la plus importante en ce qui concerne la proportion du temps alloué sur l'ensemble du travail professoral⁴ ». En priorisant la bonne marche de leurs travaux de recherche au lieu de la qualité de l'enseignement, les professeurs auraient tendance à distribuer de bonnes notes afin d'avoir de bonnes évaluations de cours et éviter les plaintes. La recherche, très lucrative et prestigieuse est, maintenant plus que jamais, le volet de la mission des universités qui aide à établir la réputation de l'université. C'est ainsi que le volet enseignement peut être délaissé. C'est donc dire que les diplômes

² Nadeau, 2003, p. A13.

³ Conseil supérieur de l'éducation, 2002-2003, p. 60.

⁴ Conseil supérieur de l'éducation, 2003, p. 60.

peuvent être de moins bonne qualité, puisque c'est la recherche qui fera qu'une université sera réputée ou non. Nous estimons essentiel que l'enseignement soit valorisé par les universités, mais également par les gouvernements provincial et fédéral, pour rétablir un meilleur équilibre entre les missions fondamentales des universités que sont l'enseignement et la recherche.

Deux autres causes, peuvent expliquer le phénomène soit les contrats de performance et la formule de financement. Le fait que les universités se voient accorder une partie de leur financement selon le nombre d'étudiants diplômés ne les encourage très certainement pas à garder des étudiants trop longtemps. Il serait déplorable, selon nous, qu'une université se voit retirer une partie de son financement pour la seule raison que l'enseignement qui y est dispensé est rigoureux et exigeant. De surcroît, les contrats de performance forçant l'atteinte d'objectifs quantitatifs de diplomation ne font qu'augmenter le phénomène d'inflation des notes. En effet, les universités ne voulant pas se faire sanctionner financièrement, pourraient tenter d'atteindre leurs objectifs, quitte à bâcler la qualité de la formation qu'elles donnent. Nous jugeons que des mécanismes forçant les universités à une meilleure gestion des fonds publics sont sains et nécessaires. Par contre, nous nous objectons quand ces mécanismes interviennent directement sur la qualité de la formation des étudiants.

3.2 Qualité de l'enseignement, ressources, encadrement et soutien aux étudiants

La qualité d'une institution universitaire repose sur l'excellence de la formation qu'elle offre, et ce, tant au niveau de l'enseignement qu'au niveau de la recherche. Pour atteindre ce niveau d'excellence, l'université doit avoir une bonne qualité d'enseignement, des ressources, de l'encadrement et du soutien qu'elle offre aux étudiants pendant leurs études. Cependant, avec la vague de compression budgétaire qu'ont subie les universités québécoises, des lacunes se font de plus en plus sentir dans les universités. Considérant que les coupures ont déjà des répercussions dans les unités d'enseignement, il serait inacceptable qu'une telle situation aggrave davantage les conditions de l'enseignement. Nous retenons trois principales conditions : la qualité de l'enseignement, les ressources et l'encadrement des étudiants.

Actuellement, les unités d'enseignement se retrouvent dans une situation précaire. De moins en moins de professeurs se font disponibles pour répondre aux conditions mentionnées plus haut. Parallèlement, il faut noter que les ressources mises à la disposition des étudiants (matériel pédagogique, équipement informatique, etc.) sont bien souvent insuffisantes pour répondre aux exigences des cours. Quant à l'encadrement offert aux étudiants, comme les rencontres en dehors des heures de cours, il faut indiquer qu'il est nettement insuffisant et que malgré les fonds octroyés par le gouvernement, les universités n'arrivent pas à combler le fossé qui se creuse de jour en jour. À l'Université Laval, 30 % des cours du premier cycle

sont offerts par des chargés de cours, qui n'ont que très rarement accès à un bureau pour recevoir les étudiants, ainsi qu'à une ligne téléphonique et à un ordinateur. Il va sans dire que dans ces conditions, l'encadrement que cette catégorie d'enseignants peut offrir aux étudiants laisse, bien malgré eux, à désirer.

Ce que la CADEUL constate pour l'Université Laval, c'est qu'en dépit d'une augmentation du nombre d'étudiants et d'une hausse du taux de diplomation, il y a toujours moins de professeurs qui enseignent au premier cycle. Il semblerait que ceux-ci préfèrent se concentrer sur leurs recherches. Comme le disait monsieur Claude Godbout, vice-recteur aux finances de l'Université Laval, devant la commission de l'éducation lors des audiences de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire⁵ il y a une nette augmentation des chargés de cours au premier cycle, ce qui permet aux professeurs de se concentrer sur les cours de deuxième et troisième cycles et sur leurs recherches. De plus, de 1998 à 2002, le nombre de professeurs n'a cessé de diminuer, passant de 1 340 à 1 191⁶. Cette baisse du corps professoral a évidemment eu des conséquences directes sur le ratio étudiants / professeur. En effet, ce dernier est passé de 26,9 en 1998 à 30,7 en 2002 au premier cycle et de 4,9 à 6,8 aux cycles supérieurs⁷.

Avec un ratio continuellement grandissant, l'Université, et surtout les enseignants, manquent de ressources. Les professeurs devant enseigner à des groupes toujours plus nombreux, ne peuvent donner une formation d'aussi grande qualité que lorsqu'ils sont devant des groupes plus petits. Cette baisse de la qualité de la formation se traduit de plusieurs façons. Premièrement, l'approche par résolution de problème et des formules de cours interactives, que proposait le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel, n'est pas possible. L'enseignement devient rapidement impersonnel et inaccessible. De plus, les enseignants confrontés à des groupes immenses ne pourront se permettre d'évaluer les étudiants à plusieurs reprises, et surtout, de façon diversifiée. Les évaluations formatives sont rejetées, faute de temps pour les corriger, et les évaluations demandant un certain développement (travaux longs, examens à développement, etc.) ne se font que sur de petits groupes. Ces derniers types d'évaluation ne sont pas seulement les plus longs à corriger, mais ce sont également ceux qui demandent le plus de temps d'encadrement en dehors des cours afin de répondre aux questions des étudiants. En effet, nous remarquons que la plupart des facultés sont contraintes à choisir la formule d'évaluation suivante pour une session : deux examens, soit un à la mi-session et l'autre à la fin. Ce phénomène n'est pas sans répercussions sur la qualité des diplômes, donc sur les gens que les universités forment. En effet, les étudiants, par une formule d'évaluation uniquement sommative, développent moins leurs capacités de rédaction, leur sens critique, etc.

⁵ Auditions des dirigeants d'établissement d'enseignement de niveau universitaire sur leurs états financiers 2001-2002 à la Commission de l'éducation, 24 septembre 2003, <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/journal/ce/030924.htm>

⁶ *Le Spultin*, 2003, p. 5

⁷ *Le Spultin*, 2003, p. 5

Bref, les universités ayant de bonnes raisons de miser sur leur rayonnement extérieur, notamment pour se faire compétition entre elles afin d'obtenir plus de financement, sélectionnent leurs candidats selon leurs recherches, en délaissant l'importance de l'enseignement et les compétences pédagogiques.

3.3 Le renouvellement du corps professoral

Le renouvellement du corps professoral suscite bien des questions et des inquiétudes au sein, entre autres, du milieu étudiant universitaire. Que ce soit au niveau du vieillissement du corps professoral, de l'insuffisance des candidatures, de la concurrence entre les universités ou encore de la faiblesse des salaires offerts, le système universitaire québécois est présentement dans une période de réflexion quant à son avenir. Forcés de composer avec les réductions drastiques de la décennie 1990 et par la suite les aléas des contrats de performance, plusieurs administrateurs n'ont pu remplacer les nombreux départs et ont ainsi diminué les embauches.

Dire que les professeurs occupent une place importante au sein de la communauté universitaire, c'est réaffirmer un des principes fondamentaux de toute université. Il n'y a pas de doute que les professeurs sont des acteurs fondamentaux et que l'embauche de nouveaux professeurs devrait être une priorité.

En effet, le vieillissement du corps professoral est en fait victime d'un sous financement, les universités n'ont pu remplacer ceux qui ont pris leur retraite. Par exemple, l'Université Laval a vu son corps professoral diminuer de 10 % entre 1996 et 1999. Or, sa stratégie d'embauche ne prévoit que le remplacement de deux tiers des postes libérés. Ainsi, l'Université Laval passe de 1 350 professeurs en 1996 à 1 156 en 2002 avec une inquiétante prévision de 1 096 pour 2004, alors que le taux d'inscription, lui, continue d'augmenter. Cette diminution aura une incidence directe sur la qualité et l'encadrement des étudiants. Les universités n'auront d'autre choix que d'en arriver à des solutions provisoires comme l'embauche de chargés de cours si elles ne peuvent compter sur un financement nécessaire afin de renouveler le corps professoral.

Il faut d'abord indiquer que le renouvellement du corps professoral dépend de plusieurs facteurs. Un premier facteur est l'embauche par le privé de candidats potentiels. En effet, sur 4 000 diplômés détenant un doctorat au Québec, 60 % à 70 % d'entre eux opteront pour le secteur privé plutôt que l'enseignement et la recherche universitaire. Une façon de contrer ce phénomène est bien sûr d'offrir de meilleures conditions salariales aux professeurs pour attirer un maximum de diplômés. Une autre façon de contrer ce phénomène est d'augmenter le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs en leur offrant de meilleures conditions pour leurs études, notamment financières. Il ne faut pas oublier que plusieurs

étudiants vont délaissé leurs études et leurs travaux par manque d'argent, ce qui, en bout de ligne, nuit au renouvellement du corps professoral.

Par ailleurs, le rapport annuel sur *l'État et les besoins de l'éducation 2002-2003* du Conseil supérieur de l'éducation note que les universités québécoises devront faire un effort intense de recrutement de professeurs réguliers. Avec un taux de recrutement qui se situe entre 2,7 % et 4,4 %, ceci pose un défi de taille pour les universités qui devront voir à leur développement et à leur capacité de remplir leur mission.

3.4 L'évolution des modèles d'apprentissage

Les universités font maintenant face à un mouvement qui bouleverse le monde de l'éducation : l'intégration des nouvelles technologies d'information et des communications (TIC) dans les cours universitaires. Connaissant une évolution rapide et croissante, le développement et l'application de ces technologies n'est pas sans causer des impacts majeurs sur l'organisation de l'enseignement et sur les démarches d'apprentissage. Avec autant d'information et de possibilités de communication, l'étudiant et le professeur doivent s'adapter à cette nouvelle réalité. Parce qu'elle donne un accès universel, voire illimité, au savoir, l'utilisation de ces technologies en pédagogie doit se faire de façon judicieuse et doit être centrée sur le développement des compétences, des habiletés et des connaissances prévues aux programmes d'études.

Néanmoins, comme nous l'avons indiqué, ces nouvelles technologies ne sont pas sans poser certains problèmes organisationnels et pédagogique. En tant que moyen d'apprentissage, ces nouvelles technologies peuvent donner un plus grand accès à l'éducation, par la formation à distance, par exemple, ou par les cours en ligne. Par ailleurs, les TIC sont appelées à venir soutenir l'apprentissage de l'étudiant et l'enseignement du professeur dans les salles de cours. Or, cette intégration nécessite souvent, de la part de l'étudiant, l'achat d'un ordinateur ou d'un portable. Par exemple, à l'Université Laval, certains programmes (dont ceux de baccalauréat en sciences de l'administration et de communication graphique) obligent l'étudiant à acheter un portable. Ceci augmente encore une fois les coûts liés à l'éducation postsecondaire, d'autant plus que le gouvernement n'assure plus le prêt pour micro-ordinateur.

De plus, pour que les TIC soient efficaces en tant qu'outil d'apprentissage, le professeur doit adapter considérablement sa façon d'enseigner. Or, les professeurs ont de moins en moins de temps à accorder à la préparation de leurs cours. Cette utilisation des TIC nécessite plus de temps pour la préparation puisque nous ne voulons pas seulement pouvoir suivre sur notre écran la présentation *Power point* qu'un enseignant nous montre à l'avant de la classe, mais bien pouvoir intégrer les TIC à notre apprentissage et voir les avantages qu'elles peuvent nous apporter dans divers domaines et pour diverses applications.

Par ailleurs, l'intégration des nouvelles technologies dans les universités nécessite aussi d'adapter les salles de cours, qui sont souvent désuètes et en piètre état pour accueillir les nouvelles technologies. En effet, l'emploi des nouvelles technologies dans les salles de cours demande que ces salles soient minimalement équipées. Dans les programmes où les ordinateurs portables sont obligatoires, des prises électriques et de connexion à Internet, ainsi que des bureaux pouvant recevoir le portable et le matériel pédagogique des étudiants seront nécessaires. Dans les autres programmes, l'équipement pour que l'enseignant puisse faire bénéficier les étudiants des TIC s'imposera.

3.5 Infrastructures des universités

L'environnement physique dans lequel nous étudions et travaillons revêt une importance que nul ne peut sous-estimer puisqu'il détermine en grande partie notre succès. Ici encore, le désengagement de l'État dans le financement des universités survenu dans les années 1990 ont fait beaucoup de mal et ont généré des situations qui peuvent nuire au bon déroulement des activités d'enseignement et de recherche.

Selon l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), l'âge moyen des bâtiments universitaires serait de 32 ans⁸. Au Québec, cela signifie qu'environ 75 % de l'espace total qu'occupent les campus a été bâti avant 1980. Bien entendu, il faut analyser ces données avec prudence, car des pavillons ou des installations entretenues de façon régulière peuvent remplir efficacement leurs fonctions pendant de nombreuses années encore. Or, est-ce qu'il y a un entretien régulier des installations et des pavillons ?

Ce que nous constatons depuis nombre d'années, c'est que les administrateurs de l'université négligent l'entretien des bâtiments par manque de fonds. Toutes réparations et interventions qui peuvent attendre ou encore qui ne sont pas menaçantes pour la santé et l'intégrité physique des gens sont remises à plus tard. Peut-on qualifier cela de négligence ou de laxisme de la part des administrateurs ? Nous ne croyons pas qu'ils soient les principaux responsables de cette situation. Ce qu'il faut décrier plutôt, c'est l'insuffisance de fonds à laquelle doivent faire face les administrateurs qui ont à déterminer ce qui est urgent dans l'entretien des bâtiments. Ainsi, nous croyons qu'il n'est pas normal que des biens publics comme les universités accumulent des travaux d'entretien et de rénovation et qu'elles soient obligées de prioriser l'exécution en fonction des ressources financières existantes.

En ce qui concerne la situation de l'Université Laval, le directeur du Services des immeubles, M. Gilles Daoust, indiquait dans un article de l'*Impact Campus*⁹ que le budget d'entretien et de réparation serait inférieur à 50 % de ce qu'il devrait être. Nous avons donc un besoin

⁸ ACPAU, 2000.

⁹ Impact Campus, 2002

pressant d'argent afin de maintenir les infrastructures en bonne condition. Il ressort des états financiers de Laval, qu'au milieu des années 1990, le budget alloué pour la rénovation et le réaménagement se chiffrait à 3 500 millions en 1995 pour chuter drastiquement l'année suivante à 2 876 millions. Bien qu'il y eut une diminution de la fréquentation durant ce temps et que le tout semble se rétablir dans les années qui suivent (5 024 millions pour l'année 2001), il n'empêche que l'Université a besoin d'argent pour rénover et entretenir ses bâtiments. Par exemple, selon les propos du vice-recteur à l'administration et aux finances, le pavillon Charles-De Koninck nécessiterait à lui seul un investissement d'environ 20 millions de dollars. Ces chiffres ne sont pas étonnants lorsque nous savons que dans certaines salles de classe de ce pavillon, de l'eau coule sur la tête des étudiants, certains murs et escaliers s'effritent et les fenêtres ne protègent plus des vents froids de l'hiver. De plus, le coût prévu de la rénovation future du pavillon Ferdinand-Vandry et de son agrandissement est de 65 millions de dollars. Finalement, pour mettre une des deux tours du campus de Laval (tour des sciences de l'éducation) aux normes du Code des bâtiments et rénover les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement qui datait de plus de 30 ans, il a fallu déboursier 5,8 millions de dollars. Sa jumelle, Félix-Antoine-Savard, devra sans aucun doute subir le même sort sous peu puisqu'elles ont été construites dans la même décennie et que sa situation demeure inquiétante.

3.6 Les bibliothèques

En plus des points discutés plus haut, un dossier supplémentaire subsiste : le cas des bibliothèques. Non sans importance, les bibliothèques font partie intégrante de l'université et du cheminement de l'étudiant. Un étudiant ou un chercheur doit avoir à sa disposition les sources les plus complètes et les plus actuelles, et ce, tout au long de son cheminement académique ou de ses recherches.

D'abord, nous devons faire remarquer que la Bibliothèque de l'Université Laval (BUL) occupe une place importante au sein de la ville de Québec. Beaucoup d'usagers fidèles de la BUL proviennent de l'extérieur. Elle profite à toute la population de la région. Il en est de même pour son rayonnement à l'est du Québec. La Bibliothèque de l'Université Laval demeure une des plus grandes et des plus complètes. Elle a donc une grande importance. Cependant, que ce soit de près ou de loin, nul doute qu'elle fut touchée par les restrictions budgétaires.

Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises depuis le début de ce mémoire, les coupures budgétaires des années 1990 ont eu des conséquences néfastes quant aux services et activités qui touchent l'ensemble du réseau universitaire québécois. Loin d'avoir été épargnées par de telles coupures, les bibliothèques y ont aussi goûté. La diminution des ressources financières, l'insuffisance des ressources matérielles et documentaires, le peu de place accordée à l'informatique et les ressources humaines sont tous des points importants qui méritent une attention particulière, puisque la plupart des bibliothèques se sont vues

dans l'obligation de réduire leur personnel et leurs services. Plus encore, elles ont vu leur budget d'acquisition gelé ou diminué pendant quelques années.

De plus, les problèmes qu'engendrent les compressions se sont aggravés par une hausse terrible des coûts de la documentation. Prenant exemple des périodiques, le classement annuel de l'Association of Research Libraries (ARL) indique que « le coût moyen des périodiques a augmenté de 175 % entre 1986 et 1998; c'est près de quatre fois l'augmentation des prix à la consommation pendant la même période¹⁰ ». De plus, il est important de noter que la majorité (jusqu'à 80 % pour les universités québécoises¹¹) des documents achetés provient de l'étranger. Le dollar canadien, qui a subi une forte dévaluation au cours des dernières années, s'est ajouté aux nombreuses difficultés que rencontrent les bibliothèques universitaires.

Or, il n'y a pas que les ressources financières et le budget d'acquisition qui soient touchés par ces coupures. Il y a aussi les ressources matérielles et documentaires. Comme les bibliothèques actuelles sont entrées dans l'ère informatique, le fait qu'elles ne soient pas à la fine pointe de la technologie est problématique. Elles devraient être minimalement équipées de salles informatisées et mettre à la disposition de l'étudiant des ordinateurs plus récents. De plus, la superficie des locaux, la capacité de rangement et les espaces de travail doivent être aménagés de façon à accommoder ses principaux usagers : les étudiants et les chercheurs.

Pour ce qui est des ressources documentaires, il est important de spécifier que c'est la qualité et la quantité qui déterminent majoritairement la qualité d'une bonne bibliothèque. En effet, c'est l'importance de telles ressources qui permet à une bibliothèque d'être un complément aux activités de recherche et d'enseignement universitaire.

Ainsi, si la qualité d'une bibliothèque est évaluée par ses collections, il est nécessaire d'indiquer que les ressources humaines ont aussi une large part à jouer. Après tout, ce sont les employés qui déterminent la qualité des services offerts, puisqu'ils sont l'intermédiaire entre les ressources et les étudiants.

Il est à noter que pour notre analyse de la bibliothèque de l'Université Laval, nous nous sommes basés sur une étude réalisée par la CADEUL en 2002, qui porte spécifiquement sur l'état de la situation de la BUL.

¹⁰ Chartier, 2000.

¹¹ *Ibid.*, p. 2.

3.6.1 Les ressources financières

De prime abord, il faut dire que les ressources financières sont le point le plus important, puisque toutes les autres ressources (matérielles, documentaires et humaines) découlent de celles-ci. Il faut donc avoir une idée précise de la situation financière de la bibliothèque avant de voir plus spécifiquement les problèmes qu'engendrent les autres ressources.

Le budget annuel de la bibliothèque de l'Université Laval est de 16 984 101 \$. Toutefois, il ressort de cette étude que l'Université Laval occupe le dernier rang quant au montant consacré à sa bibliothèque et qu'elle se classe quatrième quant à son budget global, lorsque comparée avec d'autres bibliothèques universitaires canadiennes. Ceci étant dit, le montant qu'elle consacre annuellement à sa bibliothèque n'est pas à la hauteur du rang qu'elle occupe en ce qui a trait à son budget global. Parce qu'il se situe sous la moyenne nationale, il serait souhaitable que le budget institutionnel consacré à la bibliothèque augmente, et par le fait même que le budget annuel de la BUL augmente aussi. L'augmentation du budget de la BUL pourrait avoir des conséquences positives en ce qui a trait au budget d'acquisition¹², qui fut grandement touché par les coupures des années 1990.

Le budget d'acquisition, tout comme le budget lui-même, a subi une fluctuation importante au cours des années 1993 à 2002. Ainsi, entre 1995 et 1998, le budget de la BUL a chuté de 2,9 millions et son budget d'acquisition de 1 million. Ajoutons à cela la hausse des coûts de la documentation et la valeur de l'inflation, qui se situe entre 550 000 \$ et 800 000 \$ pour ces années, et nous pouvons constater qu'il y a bel et bien eu une perte du pouvoir d'achat. Donc, même si le budget d'acquisition a souvent dépassé les 6 millions de dollars entre 1993 et 2000, il n'empêche que sa valeur réelle n'a jamais atteint les 6 millions durant cette période¹³.

Certes, les coupures des années 1990 sont à présent terminées et il y a eu un réinvestissement dans le budget de la BUL. Or, ce n'est toujours pas suffisant. L'Université Laval doit absolument réinvestir dans sa bibliothèque. La BUL doit pouvoir compter sur un réinvestissement indexé à la hausse du coût de la documentation.

3.6.2 Les ressources matérielles et documentaires

L'évaluation des ressources matérielles et documentaires a aussi sans contredit son importance dans le dossier, car ces ressources ont un impact direct sur le lieu de travail des étudiants. Ainsi, il ne suffit pas d'avoir les ressources financières pour démontrer

¹² Le budget d'acquisition désigne le montant qui est dépensé annuellement par une bibliothèque pour l'achat de nouveaux documents.

¹³ *Ibid.*, p. 9.

l'importance d'un réinvestissement dans la bibliothèque. Les ressources matérielles¹⁴, la qualité et la quantité des ressources documentaires sont les principales revendications qui justifient la nécessité d'un réinvestissement dans la BUL. Attardons-nous d'abord aux ressources matérielles.

Pour ce qui est de la superficie des locaux et la capacité de rangement, il faut noter que la BUL dispose de deux bibliothèques : la Bibliothèque scientifique et la Bibliothèque générale, sises dans deux édifices du campus. Cependant, la BUL est de plus en plus à l'étroit dans ses locaux actuels et elle dispose de très peu de marge de manœuvre. Ainsi, si en comparant cet état de faits aux autres universités canadiennes, la BUL a un besoin urgent d'espace, et ce, autant pour sa capacité de rangement que pour la superficie des locaux.

Par ailleurs, une bibliothèque adéquate doit pouvoir mettre à la disposition de ses usagers des espaces de travail et un parc informatique adéquat. En ce qui a trait aux espaces de travail qui sont mis à la disposition des usagers, l'étude de la CADEUL démontre que la BUL présente des données similaires aux autres universités canadiennes. Ainsi, le nombre de places de travail est de 2 862 pour environ 26 449 étudiants.

Quant au parc informatique, il est quasi inutile de répéter son importance et la place croissante qu'il occupe dans les bibliothèques. Que soit au niveau de l'informatisation du catalogue et de la recherche, des prêts et renouvellements, le nombre d'ordinateurs qui sont mis à la disposition des usagers et le nombre d'étudiants par ordinateur sont des critères essentiels pour évaluer la qualité de la BUL. Encore à ce niveau, la BUL s'en tire assez bien quant au nombre total d'ordinateurs dont elle dispose, soit 665 en 2001. Cependant, pour les ordinateurs qui sont mis à la disposition des étudiants, la BUL se classe toujours au dernier rang des universités. Seulement 180 ordinateurs étaient à la disposition des étudiants en 2001.

Passons maintenant aux ressources documentaires. Comme nous l'avons indiqué dans notre présentation, la qualité et la quantité des ressources documentaires ont aussi leur importance dans le réinvestissement de la bibliothèque. Concernant l'état des ressources documentaires de la BUL, il y a deux constats à faire. Le premier concerne l'effectif des collections et documents par étudiant. Ce qui ressort de ce premier constat, c'est que la BUL se classe au second rang pour les documents mixtes¹⁵ et au dernier rang pour tous les autres types de documents tels que les revues. Ce dernier point ne doit pas surprendre puisque c'est surtout les publications en série (journaux, revues) qui ont été durement touchées par les compressions budgétaires. Le second constat est celui de l'accessibilité aux collections.

¹⁴ Il faut noter ici que le terme « ressources matérielles » regroupe autant la superficie des locaux, la capacité de rangement que les espaces de travail et le nombre d'ordinateurs qui sont mis à la disposition des étudiants.

¹⁵ « Documents mixtes » désigne tous les documents qui ne sont pas inclus dans les monographies et les publications en série.

Sur ce point, l'Université peut se féliciter, puisque, malgré tout, la BUL se classe bon premier avec ses 87,5 heures d'ouverture par semaine.

3.6.3 Les ressources humaines

Un dernier point qui détermine la qualité intrinsèque d'une bibliothèque est la qualité des services offerts aux usagers. Les employés ont donc un grand rôle à jouer, puisque ce sont eux qui agissent à titre d'intermédiaires entre les ressources documentaires et les usagers.

Ainsi, notre étude réalisée en 2002, nous permet de constater que la BUL se classe encore bonne dernière avec ses 209,2 employés dont 50,6 bibliothécaires. En calculant le nombre d'étudiants par employé, le résultat est décevant : la BUL a un employé pour 126,4 étudiants, ce qui est peu.

Bref, il ressort clairement que la Bibliothèque de l'Université Laval a plus de difficultés que les autres universités canadiennes à faire face aux problèmes qu'ont entraîné les compressions budgétaires. Ainsi, la BUL se classe pratiquement toujours en dernier ou à l'avant-dernier rang des autres bibliothèques. Occupant le 54^e rang du classement de l'Association of Research Libraries en 1993-1994, elle est passée au 96^e en 1999-2000, ce qui correspond à un recul de 42 rangs¹⁶!

Les restrictions budgétaires ont donc fait très mal à la BUL, et même si elles sont aujourd'hui terminées, la BUL tarde à s'en remettre. À l'heure actuelle, les principales lacunes de la BUL sont l'insuffisance de son budget et de ses dépenses d'acquisition ainsi que le manque d'espace pour ses locaux. C'est pourquoi nous demandons qu'il y ait un investissement dans la Bibliothèque de l'Université Laval.

¹⁶ Voir le classement de l'ARL sur Internet : www.arl.org/stats/index

4. Les modes de financement des universités

C'est chose connue, l'éducation supérieure au Québec souffre de sous-financement. Les conséquences de cette situation sont multiples, mais la solution première est unique : le réinvestissement. Reste tout de même à savoir comment réinvestir. En effet, le gouvernement Landry, suite au Sommet du Québec et de la jeunesse, a pris la décision d'accroître les subventions accordées à l'éducation. Cependant, les conséquences des mécanismes par lesquels s'est fait le réinvestissement ont gravement affecté le fonctionnement et la mission des universités. En effet, nous croyons que le modèle de financement basé à la fois sur les mécanismes issus de la *Politique des universités* et les contrats de performance ne permettent pas de remplir leur mission, soit de faciliter l'accessibilité aux études, d'assurer la qualité de la formation, de préserver l'autonomie des établissements et d'assurer la sécurité du financement des universités. En ce sens, ils ne sont pas adéquats et il est impératif de les modifier. Chose encore plus importante, depuis le début des années 80, la part relative du financement de l'État dans le fonctionnement des universités a chuté irrémédiablement, contraignant ainsi les universités et les différents acteurs sociaux à n'entrevoir comme solution que la hausse des frais de scolarité. C'est un virage dans lequel tous les gouvernements se sont engagés, un virage qu'il nous faut renverser.

4.1 L'évolution du financement de l'éducation supérieure

Suite au rapport Parent, aux investissements majeurs du gouvernement du Québec et à la démocratisation de l'enseignement, les universités québécoises ont vu croître de façon vertigineuse leur nombre d'inscriptions. Pour remédier à la pression financière de cette hausse de l'effectif étudiant, le gouvernement québécois décida, en 1972-1973, de financer les universités sur une base historique. Ainsi, les universités recevaient un financement similaire à celui reçu l'année précédente mais indexé en fonction des politiques gouvernementales et de l'évolution de la clientèle étudiante. De ce montant, l'État retranchait les revenus prévisibles (droits de scolarité, contributions des fondations, dons des particuliers) pour obtenir la subvention d'opération générale qu'elle accordait à un établissement universitaire. Ce modèle, bien qu'ayant ses propres limites, avait l'avantage de permettre aux universités de s'assurer une source de financement relativement stable d'une année à l'autre et de pouvoir ainsi planifier ses activités sur plusieurs années¹⁷.

¹⁷ Graveline, 1994, p. 18.

De 1976 à 1985, les prévisions gouvernementales ayant largement sous-estimé l'engouement des jeunes pour les études universitaires, la récession majeure et la crise financière que subit le gouvernement québécois entraîne ce que l'on a appelé le sous-financement structurel. Le gouvernement du Québec ne voulant pas reconnaître les hausses de coûts de formation, les universités firent face à un dilemme majeur : essayer déficit par-dessus déficit ou y aller d'expédients afin de maintenir la viabilité financière des établissements par des mesures qui réduisent la qualité de la formation.

Pour remédier à la situation et s'assurer que le financement des universités québécoises demeure public, Québec décide d'accroître son financement conditionnellement au respect de certaines orientations dictées par le gouvernement. Ce chantage marque le début de l'ingérence de l'État dans le fonctionnement des universités. Parallèlement, Québec apporte des modifications au mode de financement des universités. Plutôt que d'accorder le même montant par étudiant, et cela, sans considérer le programme qu'il poursuit, Québec crée, pour chacun des cycles, six secteurs disciplinaires différents auxquels correspond un financement précis. Fort heureusement, malgré le sous-financement que connaissent les universités, le gouvernement du Québec ne cède pas aux pressions pour hausser les frais de scolarité. Le choix de maintenir l'accessibilité financière aux études prend le pas sur la privatisation du financement et la part du financement universitaire d'origine publique s'accroît, passant de 70 % à 89 % au cours de la décennie.

En 1989, la trop forte pression du financement de l'éducation sur l'État et les compressions fédérales dans les transferts aux provinces amènent le gouvernement du Québec à amorcer une autre vague de compressions budgétaires. Ces compressions sévères, qui s'élevèrent à 1,7 milliards, de 1986-87 à 1994-95¹⁸, engendrèrent un sous-financement tel, que l'État fit le choix d'accroître les frais de scolarité. Ces derniers passèrent de 540 \$ par année en 1989-1990 à 1 670 \$ en 1994-1995, et cela, alors que la proportion de la production nationale brute (PNB) dépensée en éducation décrivit de façon importante. Cette dernière passa alors de 6,9 % du PNB en 1985-86 à 4,6 % du PNB en 2000-2001¹⁹. Malgré tout, la hausse des frais de scolarité ne permettait toujours pas de faire en sorte que le financement des universités soit suffisant.

C'est dans ce contexte que s'amorce la privatisation du financement de l'éducation supérieure et le financement par résultat. En effet, l'État, par la compartimentation de l'enveloppe budgétaire versée aux universités et par l'imposition, en 1992, d'incitatifs à la diplomation ainsi qu'au développement des études de 2^e et 3^e cycles, continue ses efforts afin d'orienter les activités des universités. Ainsi, la part du financement public en éducation supérieure visait davantage à soutenir la recherche que le fonctionnement général des universités.

¹⁸ Graveline, 1994, p. 28.

¹⁹ Conseil supérieur de l'éducation, 2000-2001, p. 85.

Entre 1994-1995 et 2000-2001, afin d'obtenir le déficit zéro, le gouvernement Chrétien procéda à des compressions massives dans le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), un paiement de transferts créé en 1996 pour remplacer les deux paiements existants²⁰. C'est ainsi qu'entre 1994-1995 et 2001-2002, le niveau de paiement des transferts du TCSPS pour le Québec est passé de 5,5 milliards de dollars à 3,8 milliards de dollars. Le manque à gagner cumulatif pour cette période est de 16,2 milliards de dollars, dont 3,64 milliards de dollars simplement pour l'éducation postsecondaire²¹. De telles compressions du fédéral eurent comme impact de contraindre l'État québécois à diminuer encore davantage le financement accordé aux universités. En effet, entre 1994-1995 et 1997-1998, le gouvernement provincial a effectué des compressions massives dans le système universitaire québécois. Au cours de cette période, les subventions versées aux universités sont passées de 1 553 à 1 287 millions de dollars, ce qui représente une diminution de près de 19 % pour la période. Certains pourraient tenter d'expliquer ce phénomène par la diminution de l'effectif étudiant durant cette période, mais comme on peut le voir au tableau 4.1, cette hypothèse est fautive. En effet, on peut y voir que la diminution de l'effectif étudiant, pour la période, a été inférieure à la diminution du financement.

Tableau 4.1
Évolution des subventions de fonctionnement aux universités
québécoises et de l'effectif universitaire à temps plein et à temps
partiel 1994- 2001
(trimestre d'automne)²²

Année scolaire	Subvention (en millions \$) (\$ courant)	Variation des subventions (en pourcentage)	Effectif scolaire universitaire (temps plein et temps partiel)	Variation de l'effectif (en pourcentage)
1994-1995	1 553,32 \$	-	244 531	-
1995-1996	1 499,26 \$	-3,48%	237 810	-2,75%
1996-1997	1 381,00 \$	-7,89%	230 941	-2,89%
1997-1998	1 287,14 \$	-6,8%	226 977	-1,72%
1998-1999	1 400,41 \$	+8,78%	226 638	-0,15%
1999-2000	1 411,73 \$	+0,8%	231 897	+2,32%
2000-2001	1 453,04 \$	+2,9%	233 463	+0,68%
2001-2002	1 549,25 \$	+6,6%	239 097	+2,41%

²⁰ Les deux programmes existant avant l'entrée en vigueur du TCSPS étaient le RAPC (Régime d'assistance publique du Canada) et le FPE (Financement des programmes établis).

²¹ Plate-forme électorale de la FEUQ pour les élections fédérales de 2000.

²² Sources : Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, tableau 30.

Système de recensement des clientèles universitaires (RECU)

Gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU)

Note : Les montants indiqués sont ceux de la contribution gouvernementale aux ressources des universités et non du budget de fonctionnement total des universités.

Ainsi, depuis le début des années 90, le poids de l'éducation dans l'ensemble des dépenses de programmes a fluctué, mais la tendance est à la baisse.

4.2 Le mode de financement actuel : la politique des universités et le réinvestissement conditionnel

Malmené par cinq budgets consécutifs de compressions drastiques, le système universitaire québécois a un besoin urgent de réinvestissement. La fin de la période d'austérité des universités s'achève donc enfin en 2000, alors que débute la vague de réinvestissement dans les universités que l'on connaît. Par contre, l'État québécois n'avait pas l'intention d'effectuer cet ajout d'argent neuf selon les anciennes règles de financement. En effet, Québec souhaite réformer l'éducation supérieure. Tel qu'il l'a fait connaître grâce à la *Politique des universités*, le ministre de l'époque, François Legault, dit vouloir faire de l'éducation, et plus particulièrement de l'enseignement et de la recherche universitaires, un moteur de l'économie et du développement du Québec. Cet objectif qui, à première vue, semble tout à fait louable, aura permis d'apporter les plus récentes et importantes modifications à la formule de financement des universités. L'omniprésence de l'atteinte du déficit zéro, l'ampleur qu'ont prise les questions budgétaires dans l'organisation de l'État et la volonté de transposer une logique de gestion propre à l'entreprise privée auront permis au ministre Legault d'imposer aux universités un mode de financement allant à l'encontre de leurs objectifs premiers.

Le ministre fait ainsi disparaître l'ancien mode de financement construit sur une base historique pour le remplacer par un financement à deux volets. Le premier, le financement général, sert à couvrir les dépenses régulières d'enseignement, les dépenses de soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Ce financement fluctue selon l'évolution du nombre d'étudiants puisque pour déterminer le montant de financement général alloué à une institution d'enseignement, le Ministère se base sur une grille de coûts de formation reconnus et multiplie le chiffre obtenu par le nombre d'étudiants inscrits. La variation d'étudiants est donc financée et définancée à 100 %, ce qui entraîne une lutte entre les institutions d'enseignement supérieur pour recruter un maximum d'étudiants.

Au financement général qui permettrait théoriquement d'assurer tous les besoins de base des activités de formation et de recherche des universités s'ajoute le deuxième volet : le financement spécifique. Cette enveloppe budgétaire bonifie la première puisqu'elle permet d'accroître le financement dans certains secteurs selon le respect de critères ou d'orientations émis par le ministère. Cette part du financement tente ainsi - et réussit - à imposer certaines priorités aux établissements universitaires. Parmi ces interventions directes et à peine cachées du gouvernement dans les affaires universitaires, notons les « incitatifs » suivants qui témoignent des priorités ministérielles :

- La bonification de l'ajustement relatif au nombre de diplômes de maîtrises et de doctorats. L'ajustement pour la diplomation au baccalauréat demeure à 500 \$ par diplôme accordé alors qu'il passe de 600 à 1000 \$ pour la maîtrise et de 1000 à 7000 \$ pour le doctorat.
- Le soutien à la formation initiale des professeurs du primaire et du secondaire
- Le soutien à l'insertion professionnelle
- Les bourses pour des études hors Québec
- Le soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques
- La « reconfiguration » de l'offre de formation
- La subvention de contrepartie : le gouvernement égalera le financement privé en versant des contributions aux fondations universitaires qui peuvent atteindre un plafond annuel d'un million de dollars.

Trois priorités se dégagent très clairement de cette politique. En premier lieu, le Ministère « encourage » les universités à prendre un virage très marqué vers le développement des études supérieures. En second lieu, bien que les sommes de l'ajustement spécifique ne soient pas obligatoirement dépensées dans les champs prévus, le gouvernement accroît son intervention dans le financement de certains projets. Ce type de financement contribue à réduire les marges de manœuvre dont disposent les établissements dans l'allocation interne des ressources. Le troisième fait marquant est enfin la question problématique des subventions de contrepartie : le gouvernement contribue à part égale avec le privé aux fondations universitaires afin d'encourager le développement de ce type de financement. Ici, il est très clair qu'il s'agit d'une forme de « privatisation » du financement public puisque ce sont les fondations qui décident elles-mêmes de l'utilisation des fonds spécifiques et non les instances universitaires.

Comme si ce mode de financement ne permettait pas suffisamment à l'État d'orienter le fonctionnement des universités et d'en limiter l'autonomie, en 2000, Québec annonce la signature de contrats de performance avec les universités du Québec. Cette décision résulte de la volonté du ministre Legault de rendre conditionnel à la signature et au respect de contrats de performance le réinvestissement supplémentaire promis lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Par le fait même, Québec rendait caduque les mécanismes d'imputabilité propres à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. Ces mécanismes avaient pour but d'engager les institutions universitaires à rendre des comptes sur la façon dont ils disposaient des fonds gouvernementaux.

Cette loi étant très impopulaire auprès des administrateurs universitaires et les sommes en jeu très importantes, les contrats de performance ont été signés par toutes les universités québécoises. Le contenu spécifique et les objectifs visés par ces contrats varient d'un établissement à l'autre, mais les objectifs à atteindre demeurent sensiblement identiques. Dans le cas de l'Université Laval, les demandes furent les suivantes :

- Réduire la durée des études, surtout aux 2^e et 3^e cycles, et accroître la diplomation au baccalauréat
- « Reconfigurer » l'offre de formation
- Poursuivre la « rationalisation » de la banque de cours et de programme
- Développer la formation continue pour être davantage sensibles aux besoins du marché du travail
- Accroître la tendance au développement de « formations sur mesure »
- Engagement à atteindre l'équilibre budgétaire en 2003-2004
- Orientations stratégiques de développement :
- Améliorer la qualité de la formation et accélérer son internationalisation
- Développer les études supérieures
- Développer la recherche universitaire au sein de réseaux d'universités
- Enrichir les partenariats et valoriser la recherche

L'importance des montants accordés par l'atteinte des objectifs contenus dans les contrats de performance est telle, qu'il y a fort à craindre que ces derniers influencent la valeur des diplômes universitaires. Le mécanisme est pervers : d'un côté, les sommes allouées à l'atteinte du déficit zéro encouragent les universités à couper dans divers secteurs, quitte à diminuer la qualité de l'enseignement. De l'autre, l'établissement d'un taux de diplomation sans l'allocation de ressources supplémentaires contraint les universités à diminuer leur standard de formation afin de faciliter la réussite de leurs étudiants. Finalement, ce modèle de financement, par la façon dont est calculé le financement général, engendre une compétition entre les universités afin de recruter un maximum d'étudiants. Les universités en région n'ayant pas le pouvoir d'attraction des grandes universités, ces dernières voient leur nombre d'étudiants chuter alors que leurs frais fixes demeurent les mêmes.

4.3 L'hypothèse d'une hausse des frais de scolarité

Afin de compenser le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur, beaucoup revendiquent, et cela depuis de nombreuses années, la hausse des frais de scolarité au Québec. Selon eux, une telle mesure aurait un grand nombre d'avantages et même quelques vertus. Malheureusement, les effets d'une hausse des frais de scolarité seraient très différents de ce que prévoient ceux qui en font la promotion. En effet, une hausse des frais de scolarité entraînerait une diminution de l'accessibilité, une élitisation de l'enseignement universitaire, l'accroissement de l'endettement des étudiants, tout en ne garantissant absolument pas une hausse réelle du financement des universités.

4.3.1. Les frais de scolarité dans les autres universités canadiennes

Afin de mieux apprécier les avantages du gel des frais de scolarité au Québec, il est intéressant de regarder où se situent les frais de scolarité dans le reste du Canada. En effet, dans les autres provinces canadiennes, les frais de scolarité ont considérablement crû au cours des dix dernières années. Comme vous pouvez le voir au tableau 4.2, en moyenne, les frais de scolarité imposés par les universités canadiennes ont pratiquement doublé durant la période. Notez que cette hausse, car il est important de le rappeler, a été largement supérieure à l'indice des prix à la consommation.

Tableau 4.2
Moyenne des frais de scolarité des étudiants de premier cycle au
Canada²³

	1993-1994 coût moyen en \$ courant	1998-1999 coût moyen en \$ courant	2002-2003 coût moyen en \$ courant	2003-2004 coût moyen en \$ courant	Hausse en % 1993-1994 à 2003-2004
Québec(1)	1 550 \$	1 803 \$	1 851 \$	1 862 \$	20,2%
Terre-Neuve	2 000 \$	3 216 \$	2 729 \$	2 606 \$	30,3%
Manitoba	2 272 \$	3 640 \$	4 665 \$	4 923 \$	38,9%
I-P-E	2 509 \$	3 327 \$	3 891 \$	4 133 \$	64,7%
C.-B.	2 240 \$	2 525 \$	3 176 \$	4 140 \$	84,9%
N.B.	2 385 \$	3 225 \$	4 186 \$	4 457 \$	86,9%
Saskatchewan	2 341 \$	3 279 \$	4 286 \$	4 644 \$	98,4%
Canada	2 023 \$	3 064 \$	3 749 \$	4 025 \$	98,9%
Alberta	2 209 \$	3 519 \$	4 165 \$	4 487 \$	103,1%
N.É.	2 701 \$	4 074 \$	5 214 \$	5 557 \$	105,8%
Ontario	2 076 \$	3 640 \$	4 665 \$	4 923 \$	137,2%

(1) Les calculs des moyennes pondérées tiennent compte à la fois des étudiants de la province et de ceux de l'extérieur de la province. En 2003-2004, les étudiants résidents de la province paieront, pour la septième année consécutive, des frais de scolarité moyens de 1 675 \$.

Alors que les étudiants contribuaient davantage au coût de leur formation, la contribution des gouvernements, elle, diminuait. De 1986-1987 à 2000-2001, le financement par étudiant équivalent temps plein (EETP) est passé de 10 091 \$ à 8 190 \$, ce qui équivaut à une diminution de 20 %. Proportionnellement au budget total des universités, pour la même période, la part du financement des provinces est passée de 81 % à 61 %. Face à ce désengagement de l'État dans le financement des universités, on est en droit de se questionner à savoir si la hausse des frais de scolarité a amené un réel gain pour les universités. Il semblerait que non. Une étude de l'ACPPU en arrive même à la conclusion que cette hausse des frais de scolarité n'est parvenue à compenser que 60 % du manque à

²³ Statistique Canada, 2003*b*.

gagner par rapport à la diminution du financement provincial²⁴. On constate donc que la hausse des frais de scolarité n'a pas entraîné un accroissement des ressources financières des universités et qu'en fait, ces hausses successives des frais de scolarité n'ont servi qu'à contrebalancer en partie le désengagement des provinces dans le financement de l'éducation universitaire.

Si la hausse des frais de scolarité a eu un effet bénéfique sur les dépenses publiques, il en va tout autrement des impacts sur les étudiants. En effet, si le nombre d'inscriptions dans les universités canadiennes n'a pas chuté, il est intéressant de constater que la part d'étudiants provenant d'une famille dont le profil socioéconomique (SSE) est bas a considérablement décliné. Comme le souligne une étude de Statistique Canada, la hausse des frais de scolarité a éloigné des universités une part considérable de jeunes ayant le potentiel mais non les ressources pour y accéder²⁵. En effet, elle constate qu'en 1986, le taux de participation universitaire pour les jeunes issus de familles dont le SSE était bas était similaire à celui des jeunes issus de familles dont le SSE était moyen. Les enfants issus de familles dont le SSE était moyen étaient proportionnellement plus nombreux de 0,8 %. Par contre, en 1994, l'écart entre ces deux groupes s'est accru à 7 %, et cela, en faveur des enfants issus de familles dont le SSE était moyen. La chercheuse en a conclu que les jeunes issus de familles dont le SSE était bas ne sont pas en mesure de supporter la hausse des frais de scolarité, ce qui les contraints à délaisser les études universitaires. La hausse des frais de scolarité a donc entraîné, dans le reste du Canada, un processus d'élitisation de l'enseignement universitaire.

De plus, ceux qui ont accès à une formation universitaire quittent l'université non seulement avec un diplôme mais également avec une copieuse dette. Parce que la hausse des frais de scolarité n'a pas seulement éloigné les moins nantis, elle a aussi accru le montant de la dette moyenne que doit assumer un diplômé universitaire à la fin de ses études. Selon une étude de Statistique Canada, ce montant aurait augmenté de 69 % entre 1990-1991 et 1995-1996²⁶.

Le cheminement du Canada sur la question des frais de scolarité n'est pas unique. La hausse des frais de scolarité a été envisagée partout dans le monde au cours des dernières années. Bien que la logique néolibérale ait amené un certain nombre d'États, dont le Canada, à remettre en question les faibles frais de scolarité imposés à leurs étudiants universitaires, certains ont décidé d'aller à contresens afin d'assurer l'équité sociale. C'est notamment le cas de l'Écosse, du Pays de Galle et de l'Irlande, qui ont tous, par la mise en place d'un impôt post-universitaire ou l'abolition pure et simple des frais de scolarité, accru l'accessibilité des moins nantis à l'université. Cela sans noter que plusieurs pays comme la France, la Norvège, l'Islande, la Suède, le Danemark et l'Allemagne n'imposent aucun frais de scolarité. Ici même au Canada, certaines provinces constatent l'impact de la hausse des frais de scolarité et pensent stopper la hausse ou réévaluer à la baisse les frais de scolarité. C'est notamment le

²⁴ ACPPU, 2001.

²⁵ Statistique Canada, 2000.

²⁶ Statistique Canada, 2000.

cas de Terre-Neuve, qui a fait chuter considérablement les frais qu'elle imposait à ses étudiants (Voir tableau 4.2).

4.3.2 Les avantages du modèle québécois actuel et les impacts d'une hausse éventuelle des frais de scolarité

Contrairement aux autres provinces canadiennes, traditionnellement, le Québec a toujours tenté de garder des frais de scolarité aussi bas que possible. À maintes fois, cette politique visant à assurer l'accessibilité aux études supérieures, l'équité sociale et le développement économique de la province furent remis en question. Cependant, personne ne peut nier les avantages incomparables qu'offrent le gel, la réglementation et l'uniformisation des frais de scolarité dans la province.

Ainsi, contrairement à ce que l'on peut observer aux États-Unis, la réglementation des frais de scolarité aura permis d'éviter l'élitisation de la formation universitaire de qualité. En effet, chez nos voisins du sud, bien que l'enseignement universitaire public soit accessible pour un montant à peine supérieur à ce que l'on observe dans les autres provinces canadiennes, la valeur des diplômes que ces universités décernent n'a rien pour séduire. Pour obtenir une formation de qualité, l'étudiant devra déboursier plusieurs dizaines de milliers de dollars, ce qui rend la formation de qualité inaccessible aux moins fortunés. Heureusement, au Québec, notre réseau n'est nullement élitiste. Par le maintien d'un réseau universitaire à une vitesse, tout étudiant peut espérer obtenir une formation de qualité. Mais certains opposants au gel des frais de scolarité disent qu'il s'apparente à une subvention déguisée dont profitent les familles riches de notre province qui, elles, auraient la possibilité de payer des frais plus élevés. Ces familles choyées ont effectivement les moyens de contribuer davantage au coût de la formation de leurs enfants. Par contre, ce que les opposants au gel oublient trop souvent, c'est que ces familles, par notre régime fiscal, contribuent déjà proportionnellement beaucoup plus au coût de l'éducation que les familles moins fortunées.

Bien sûr, cette équité a un coût. Par contre, on en oublie souvent les retombées. En effet, par le gel des frais de scolarité et le *Programme de prêts et bourses*, l'État finance une large part des coûts reliés à la formation d'un individu. Deux raisons la pousse à agir de la sorte. La première, nous en avons déjà parlé, est celle d'assurer l'équité sociale en permettant à tous de se développer au meilleur de leurs compétences, nonobstant leurs ressources financières. La seconde est celle d'un pari : que l'investissement mis dans la formation d'un individu permette à ce dernier de développer des compétences qui engendreront, dans le futur, des retombées économiques qui profiteront à l'ensemble de la collectivité. Ce pari est réussi. Bien que l'État investisse en moyenne 79 160 \$ pour former un bachelier, par son revenu supérieur, ce dernier paiera un peu plus d'un demi-million de plus en taxes et en impôts qu'un travailleur n'ayant obtenu qu'un diplôme d'études secondaires. Tout porte à croire

que ce bachelier aura largement la chance de « rembourser » les coûts liés à sa formation²⁷. Mais ce n'est pas tout. Ce bachelier, par ses compétences et son savoir spécialisé, devient un vecteur important du développement économique du Québec. D'un côté, sa connaissance permet de développer de nouvelles industries « made in Québec », de l'autre, la présence de ce diplômé universitaire hautement spécialisé détenant une formation de qualité agit comme un appât sur les entreprises internationales désireuses d'identifier un territoire sur lequel s'établir. D'un côté comme de l'autre, la population du Québec sort gagnante de la création des milliers d'emplois que ces diplômés universitaires engendreront.

Bien que les avantages du gel des frais de scolarité soient indéniables, dans les faits, le gel n'est qu'un vœux pieux. Le sous-financement chronique des universités a contraint ces dernières à hausser les frais obligatoires - aussi nommés frais afférents - afin d'équilibrer leurs dépenses. Ces frais justifiés par les dépenses liées à l'admission, l'administration du dossier académique, la correction de thèse, etc. ont monté en flèche au cours des dernières années. Ainsi, au Québec, entre 1993-1994 et 2003-2004, les étudiants universitaires ont vu ces frais augmenter de 234,1 %, soit de 205 \$ à 685 \$²⁸. Il est difficile de tracer un portrait exhaustif de ces frais étant donné qu'ils varient grandement d'une université à l'autre. D'autant plus que les universités sont totalement libres de les imposer, et cela, sans même avoir à consulter les étudiants. Elles n'ont de comptes à rendre à personne. C'est ainsi que depuis 2002-2003, l'Université Laval a vu ces frais croître de 180 \$ en moyenne par année.

C'est ainsi que la CADEUL demande à ce que le gouvernement donne suite aux démarches de la FEUQ, du MEQ et de la CREPUQ, qui travaillent à la création d'une loi cadre sur l'accessibilité aux études supérieures. Cette loi réaffirmerait le gel en l'enchâssant dans une loi plutôt qu'un simple décret ministériel. De plus, cette loi permettrait d'encadrer précisément les domaines pour lesquels les universités peuvent imposer des frais, le montant maximal de ces derniers ainsi que les mécanismes propres à leur mise en place.

Cette loi est d'autant plus essentielle que l'importance de réaffirmer le gel est criant. Non seulement rien ne garantit que la hausse des frais accroîtra réellement le budget de fonctionnement des universités, mais le passé démontre que cette hausse ne servira qu'à compenser le désengagement de l'État. Nous l'avons présenté précédemment, durant les 15 dernières années, au Canada, la hausse des frais de scolarité a été accompagnée d'une diminution du financement gouvernemental²⁹. Cette situation s'est également produite au Québec où, entre 1989 et 1993, les frais de scolarité universitaires sont passés de 540 \$ à 1 526 \$ par année. Ce dégel, contrairement à ce que nous promettait Claude Ryan, ne s'est pas traduit par une hausse des ressources des universités. En effet, pour la même période, le financement de l'État a chuté de 9 319 \$ à 8 650 \$. Ainsi, la hausse des frais de scolarité ne

²⁷ Ministère de l'Éducation du Québec, 1999.

²⁸ Statistique Canada, 2003*b*.

²⁹ Robertson, 2003.

servirait qu'à couvrir les coupures budgétaires de l'État, laissant sans ressources supplémentaires les universités.

En terminant, contrairement à ce que beaucoup affirment, la hausse des frais de scolarité n'aiderait pas les étudiants à prendre plus au sérieux leurs études et à s'y engager davantage. Nous croyons plutôt qu'une telle hausse aurait non seulement comme impact de diminuer l'accès aux études universitaires, mais ferait en sorte que ceux qui s'y engageraient seraient encore plus partagés qu'aujourd'hui entre le travail et les études, ce qui diminuerait le temps consacré à leurs études. Il est évident qu'une telle situation nuit aux chances de réussite des étudiants. Mais surtout, comme vous avez pu le voir, plus les frais de scolarité sont élevés, moins les étudiants provenant de familles à SSE bas sont présents dans les universités. L'exemple canadien est éloquent à ce sujet.

4.4 Le financement du secteur privé dans les universités

Les impératifs derrière les contrats de performance, les incitatifs du gouvernement à l'investissement du privé dans les fonds universitaires et le sous-financement chronique des universités ont contraint ces dernières à s'adjoindre le soutien financier de groupes issus de la société civile pour financer leur fonctionnement et leur développement. Par la création de bourses, le développement de partenariat dans le domaine de la recherche scientifique, les dons, les commandites et l'accroissement de l'éducation continue, certains groupes de la société civile, particulièrement des entreprises, ont accru leur influence sur les activités des universités. Bien que les avantages monétaires que les universités retirent de ces partenariats soient indéniables, les conséquences de ces ententes sur leurs missions, positives comme négatives, demeurent toujours floues. En effet, peu d'études se sont penchées sur ce type de partenariat et de financement et, plus grave encore, encore moins de balises ont été créées afin de les encadrer.

Loin de vouloir dénigrer toute forme de partenariat avec le privé, nous croyons essentiel que les universités, avec l'aide du gouvernement, se dotent de mécanismes permettant d'encadrer et de limiter l'influence du secteur privé sur les universités. C'est pourquoi la CADEUL recommande la mise en place d'une commission visant à étudier les impacts de l'apport de fonds issus de sources privées. En l'absence de telles régulations, il nous apparaît que c'est toute la mission des universités qui risque de s'en trouver dénaturée. Afin d'avoir un aperçu du contenu d'une telle commission, voici quelques sujets sensibles reliés à ce type de financement.

4.4.1 Les attraits d'un tel financement

Depuis le début du retrait progressif du financement gouvernemental à l'éducation supérieure, les universités ont dû partir à la recherche de sources de financement nouvelles afin d'assurer le maintien de leur activité et leur développement. Bien que, jusqu'en 1994-1995, ces dernières ont pu limiter la baisse de leurs subventions de fonctionnement par la hausse des frais de scolarité, suite au gel des frais, elles ont dû chercher d'autres avenues de financement. Par conséquent, les universités ont développé tout un réseau de partenariat avec le privé. Avec les années, la part du financement provenant des activités de partenariat a assuré une proportion considérable des revenus des universités, et ce à un tel point, qu'aujourd'hui le financement provenant de ces sources est essentiel aux activités des universités.

Mais les intérêts de la création de partenariat entre des groupes privés et les universités ne sont pas seulement économiques. La formation y trouve aussi son compte. Grâce à ces partenariats, les universités ont pu permettre aux étudiants d'acquérir une formation pratique fournie par un milieu de travail lors d'activités de stages. Sans ce genre d'entente, l'université n'aurait, dans bien des cas, aucunement la capacité d'offrir une formation pratique aussi poussée que celle que le milieu de stage peut offrir. Cependant, la grande gagnante de ce type de partenariat est très certainement la recherche. Par les généreuses contributions provenant de sources privées, les chairs d'études et les instituts de recherche bénéficient de ressources essentielles à leurs travaux. Les recherches qui s'y mènent facilitent l'avancement des connaissances et, encouragées par les partenaires, accélèrent le processus par lequel les universités retournent les fruits de leurs découvertes à la communauté. Ces partenariats ont donc un grand rôle à jouer dans l'avancement des connaissances et le développement économique de la province.

4.4.2 Les contraintes associées au financement provenant de sources privées

Bien que, par les nombreux aspects positifs découlant d'un tel partenariat, l'on puisse difficilement rejeter en bloc ce type de financement, ce genre de pratique n'est pas sans causer certains remous au sein du milieu universitaire.

D'abord, il est évident que l'adoption d'ententes de partenariat peut, si ces ententes ne sont pas très clairement encadrées, influencer le rôle et la mission des universités. Ce problème est particulièrement criant en ce qui a trait au contenu des programmes et des cours. Par exemple, on pourrait envisager, comme cela se fait déjà, que le contenu de certains cours donnés dans un programme soit directement inspiré des directives émises par un groupe ayant investi dans un programme donné afin de s'assurer une main d'œuvre formée

spécialement pour ses besoins. Nous pensons que ce type de situation doit impérativement être évité car, bien que la formation universitaire ne puisse être dispensée en vase clos, sans considération des réalités du monde du travail, elle ne doit pas être orientée uniquement en fonction des besoins de l'économie. Une université a le devoir de conserver sa liberté académique.

Dans ce sens, nous considérons que l'université n'est pas là pour former des techniciens hautement spécialisés, mais bien de futurs leaders, créateurs ou chercheurs disposant d'outils pour analyser, évaluer, comprendre et innover. Le type de dérive relié à l'influence que peut avoir un organisme subventionnaire sur le contenu d'un programme d'étude doit, à tout prix, être évité. C'est pourquoi la CADEUL insiste à ce que, lors d'une future commission sur la place du financement privé dans les universités, il soit clairement établi qu'aucun projet de partenariat ne puisse aller à l'encontre de la mission universitaire et que l'offre d'un programme d'étude et son contenu, à l'exception des programmes de formation continue, soit toujours basée sur la mission fondamentale des universités et les exigences de la société plutôt que sur les impératifs des partenaires privés.

La nécessité de légiférer dans ce sens est d'autant plus urgente que certaines formes de partenariat peuvent affecter considérablement l'intégrité scientifique des chercheurs. Personne ne sera surpris d'apprendre qu'afin de financer leurs travaux, plusieurs professeurs et étudiants se voient attribuer des sommes considérables d'argent par le secteur privé. Les sommes étant considérables, il est à craindre que ces chercheurs voient s'accroître les pressions faites pas les organismes subventionnaires dans le but d'orienter leurs travaux. Le chercheur ne pouvant se priver de cette source de financement, il est à craindre qu'il se plie facilement aux exigences de ses partenaires.

Aussi, puisque la recherche et ses fruits dépendent d'un accord entre l'université et ses partenaires, il est impératif que le gouvernement se penche sur la question de la propriété intellectuelle et financière des travaux effectués. En effet, l'État se doit de déterminer l'apport de chacune des parties aux travaux exécutés afin que soit clarifié ces notions. En effet, la question de la propriété intellectuelle englobe toutes les formes de partenariat, et cela, qu'il s'agisse de travaux de recherche ou encore de diffusion d'œuvres artistiques et d'activités d'enseignement. Le Conseil supérieur de l'éducation, dans son avis sur la place, le rôle et les conséquences du partenariat, souligne de nombreuses inquiétudes entourant la gestion de la propriété intellectuelle³⁰. Ces inquiétudes ont toutes comme origine les lacunes entourant la clarté des politiques en cette matière. De plus, s'interrogeant sur le manque d'harmonisation des politiques sur la propriété intellectuelle dans le réseau universitaire, de plus en plus d'étudiants s'inquiètent de l'ingérence du privé dans leurs recherches. Il y a donc un besoin pressant d'instaurer des politiques institutionnelles qui définissent clairement ce qu'est la

³⁰ Conseil supérieur de l'éducation, 2002.

propriété intellectuelle ainsi que la propriété des retombées financières découlant de travaux effectués en partenariat avec le privé.

Face à ces constatations, la CADEUL est d'avis que, lors de cette commission, l'on s'assure que les universités se dotent de politiques institutionnelles qui définissent clairement la nature de l'engagement des professeurs et des étudiants dans les activités partenariales. Dans un même ordre d'idée, nous souhaitons fortement que les universités se dotent de politiques institutionnelles qui définiraient clairement la propriété intellectuelle et les retombées financières, tant économiques que formatrices, qu'engendre un partenariat avec le privé.

Finalement, les dangers inhérents à la dérive des fonds demeurent l'une des conséquences les plus insidieuses découlant de ce type de partenariat. D'un côté, on peut craindre un accroissement de l'écart des ressources financières entre les facultés dont les activités génèrent davantage de retombées économiques et celles dont les retombées sont d'un autre ordre. Les dons ou les investissements effectués par les groupes privés étant rarement désintéressés, ce type de dérive est à craindre. Dans ce sens, on peut redouter que le financement de la recherche fondamentale soit délaissé au profit de la recherche appliquée dont les retombées sont plus prévisibles. C'est pourquoi la CADEUL recommande que, lors de cette commission, on prévoie des mécanismes de redistribution du financement issu de partenariats. Ces mécanismes devront, dans un premier temps, permettre une redistribution des sommes investies dans un domaine, afin qu'un pourcentage de ces sommes serve à financer d'autres secteurs souffrant d'un manque de financement et, dans un deuxième temps, permettre de s'assurer que les recherches effectuées dans le cadre de partenariat avec le privé n'orientent pas la recherche universitaire au point de supplanter la recherche fondamentale ou libre.

4.5 Propositions de la CADEUL face à la question du financement des universités

Afin de leur assurer un financement adéquat qui leur permettrait de planifier leur développement en fonction non pas d'impératifs financiers mais bien de leur mission sociale et académique, les universités doivent pouvoir compter sur un financement adéquat et relativement stable dans le temps. Les besoins sont criants et le rattrapage des coupures de ces deux dernières décennies est imposant. Bien que, comme certains le prétendent, cet objectif pourrait être atteint par la hausse des frais de scolarité, nous ne considérons pas que cette avenue doive être envisagée. En effet, comme nous l'avons présenté au point 4.2, la hausse des frais de scolarité ne permettrait pas d'assurer la stabilité du financement de l'État, tout comme elle n'assurerait pas la qualité de l'enseignement dispensé. Nul doute qu'une telle mesure aurait de lourdes répercussions sur l'accessibilité aux études, la mobilité sociale et l'insertion socioéconomique des jeunes diplômés. C'est pourquoi la CADEUL demande au

gouvernement de maintenir le gel des frais de scolarité et qu'il continue à imposer un seul niveau de frais de scolarité, qu'importent le programme ou l'université choisis. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, il est impératif que cet engagement soit affirmé à l'intérieur d'une loi cadre sur l'accessibilité et le financement des universités et non pas par un simple décret ministériel.

Considérant la mission des universités et les conséquences d'une hausse des frais de scolarité, on ne peut envisager d'autres avenues que celle de financer l'éducation par l'État. Par contre, il est impératif d'effectuer un certain nombre de modifications au mode de financement actuel. Voici donc nos propositions.

4.5.1 Accroître le financement et modifier les efforts de réinvestissement

En 2000, avant que le Ministre Legault n'amorce un réinvestissement en éducation, le Québec n'utilisait que 4,8 % de son PNB pour financer l'éducation, ce qui le plaçait loin derrière les États-Unis (5,2 %), le Canada (5,4 %) et la Suède (6,8 %). Pour améliorer cette position peu enviable, à l'occasion du *Discours sur le budget 2000-2001*, le gouvernement québécois annonçait un réinvestissement dans le système universitaire pour les trois années suivantes. Au total, le réseau universitaire, dans l'optique d'un respect de cette promesse, a vu son budget s'accroître d'environ 300 millions de dollars par année. Ainsi, la subvention pour les universités est passée de 1 411,7 millions en 1999-2000 à 1 766,4 million en 2002-2003. Par contre, considérant que la subvention de 1993-1994 était de 1 562,1 million, le montant de la subvention de l'année 2002-2003 peut sembler dérisoire. En effet, le réinvestissement promis s'avère largement insuffisant puisqu'il ne rattrape même pas le niveau de financement d'avant les compressions, si l'on considère l'inflation et la hausse des coûts de fonctionnement dans les universités. Bien sûr, certains diront que cet apport d'argent neuf aura permis de diminuer l'écart au niveau des ressources financières qui s'était accru entre les universités québécoises et canadiennes. Par contre, la CRÉPUQ et le MEQ considèrent tout de même qu'en 2002-2003, cet écart s'élevait à 375,3 millions, ce qui est largement au-dessus de l'écart de 100,2 millions de 1995-1996. C'est pourquoi la CADEUL demande que le gouvernement effectue un vaste plan de rattrapage inconditionnel dans le financement des études supérieures afin d'éliminer l'écart existant entre les universités québécoises et canadiennes.

Tableau 4.3
Financement de l'éducation en % du produit national brut (PNB) selon
divers pays de l'OCDE³¹

Pays	% PNB
Suède	6,8%
Norvège	6,6%
Danemark	6,5%
Finlande	6,3%
Autriche	6,0%
France	5,8%
Allemagne	5,8%
Canada	5,4%
États-Unis	5,2%
Québec	4,8%
Belgique	4,8%
République tchèque	4,5%
Mexique	4,5%
Hongrie	4,5%
Corée du Sud	4,4%
Japon	3,6%
Grèce	3,5%

Il faut donc continuer l'effort de réinvestissement dans les universités. Par contre, le ministère de l'Éducation ne peut perpétuellement sous-évaluer les besoins des universités au niveau des dépenses de fonctionnement qu'il finance via le financement général, tout comme il ne peut conditionner le développement des universités selon le respect de critères qu'il établit lui-même. Cela signifie que le financement des coûts fixes doit impérativement être fait à 100 % de leur coût réel et que la variation du financement ne doit fluctuer que selon les changements de l'effectif étudiant. Le financement de cette variation doit se faire à 100 % à la hausse alors qu'on ne retranchera que 50 % si cette variation se fait à la baisse. Ainsi, dans un premier temps, les dépenses reliées à l'enseignement, au soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et bâtiments devraient être totalement financées par l'État, selon les besoins réels des universités dans ces domaines, et cela, peu importe la fluctuation de l'effectif étudiant. Dans un deuxième temps, l'État devrait accorder aux universités une subvention prenant en compte le coût qu'engendre la formation d'un étudiant, selon son champ d'étude. Ce financement variera donc plus ou moins dans le temps mais, afin d'assurer la stabilité des subventions universitaires, il est impératif que ces fluctuations soient financées selon les proportions mentionnées précédemment. Nous insistons sur la mise en place de ces mécanismes de financement, car le réinvestissement, tout comme le financement des universités, ne doit pas être tributaire des volontés d'un gouvernement ou de la conjoncture économique. Conséquemment, nous demandons à ce que le gouvernement fasse disparaître les formes de financement spécifique récemment apparues. Aussi, pour les raisons que nous avons déjà mentionnées, il n'est pas

³¹ OCDE, 2000, p.17.

souhaitable que l'attribution d'une part du réinvestissement à une université soit conditionnelle aux atteintes d'objectifs. La CADEUL est plutôt d'avis que ce réinvestissement doit se faire uniquement et simplement par la hausse de la contribution du financement à l'un des deux mécanismes de financement précédemment mentionnés. De cette façon, les universités seraient libres d'allouer ces nouvelles ressources aux secteurs qui, à leurs yeux, en ont le plus besoin.

Par contre, si nous sommes favorables à l'abolition des contrats de performance comme outil de réinvestissement, nous sommes conscients de l'importance de disposer d'une méthode d'évaluation de la gestion des fonds publics alloués aux universités. C'est pourquoi nous souhaitons que le mécanisme de « primes » au bon comportement qu'introduisent les contrats de performance soit remplacé par un mécanisme proche de celui que contenait la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. À l'époque de cette loi, cependant, le peu de sérieux avec lequel étaient réalisés et entendus les rapports des universités ainsi que le manque d'intérêt, de la part des membres de la commission, pour ce mécanisme d'évaluation ne permettait pas l'atteinte des objectifs propres à ce dernier. Nous souhaiterions donc bonifier cet ancien mode de vérification afin de le rendre plus crédible, transparent et contraignant, par une application plus rigoureuse des mécanismes de vérification qui lui sont propres. Nous sommes également d'avis qu'il est primordial que la question de la qualité de l'enseignement, de l'encadrement, des ressources et des services offerts aux étudiants soit évaluée par ce mode de vérification. En effet, comment évaluer l'atteinte d'objectifs quantitatifs sans prendre en considération la valeur qualitative de la formation et des services dispensés par les universités? Autrement, il est inévitable que l'atteinte d'objectifs quantitatifs contraindra les universités, comme cela se fait déjà, à couper dans certains aspects liés particulièrement à l'enseignement, l'encadrement, les ressources et les services. Dans ce sens, la CADEUL juge primordial que le gouvernement abolisse la loi anti-déficit qui, par l'interdiction de réaliser un déficit ponctuel suite à un investissement majeur effectué dans un esprit de développement ou d'amélioration, nuit aux universités.

4.5.2 Des solutions pour assurer la capacité de l'État d'accroître ses ressources dédiées au financement de l'éducation

Outre la récession du début des années 80 et les contraintes associées à l'atteinte du déficit zéro, la hausse des coûts associés à la santé explique en partie pourquoi le désengagement de l'État s'est fait tant sentir en éducation. La hausse des coûts des opérations, associée au vieillissement de la population, a contraint le Québec à réorienter ses dépenses vers ce secteur d'activité. Malheureusement, la hausse des coûts associés au système de santé continuera de prendre de l'expansion au cours des prochaines années. En effet, la situation démographique du Québec est particulièrement inquiétante puisque nous sommes à l'aube d'une inversion de l'échelle démographique. À titre indicatif, en 2002, les jeunes de 20 à 29

ans étaient au nombre de 1 010 192 individus, ce qui représente 13,5 % de la population totale du Québec (7 455 208)³². En contrepartie, pour la même période, la population du Québec âgée de 60 ans et plus était de 1 325 341 d'individus. Ces derniers représentaient une proportion à peine plus importante que les 20-29 ans soit 17,8 % de la population du Québec. Pour cette même période, il y avait au Québec 4,7 travailleurs pour un retraité alors que les démographes prévoient qu'en 2050 cette proportion chutera à 2,1 travailleurs pour un retraité.

Si, à la fin des années 80, l'éducation et la santé accaparaient une part presque équivalente des dépenses de l'État, aujourd'hui, la santé a largement pris le dessus. Comme on peut le voir au tableau 4.4, durant la période allant de 1988-1989 à 2002-2003, alors que les dépenses reliées à la santé se sont accrues de 182,4 %, celles en éducation ont monté de 122,8 %. Fait important, pour la même période, les dépenses gouvernementales ont crû de 157 %. Une telle situation démontre bien l'importance de parer à la hausse des coûts de la santé. C'est pourquoi nous appuyons la création d'une Caisse santé tel que proposé par la Commission Clair. L'idée consiste, un peu comme le fait déjà le Régime des rentes du Québec, à prélever aux contribuables une part de leurs revenus afin de leur assurer des soins de santé adéquats. L'idée a déjà été envisagée sérieusement puisque, déjà en décembre 2002, le ministre Legault, à ce moment ministre de la Santé, annonçait son intention de mettre sur pied un pareil mécanisme. Face à la hausse des coûts liés à ce domaine de dépense, il nous apparaît urgent de mettre en place cette caisse.

Tableau 4.4
Évolution des dépenses budgétaires allouées à l'éducation et à la santé
en fonction des dépenses totales de l'ensemble des ministères (en
milliers de \$) ³³

Année scolaire	Éducation	% des dépenses reliées à l'éducation	Santés et adaptation sociale	% des dépenses reliées à la santé et adaptation sociale	Total des dépenses budgétaires ¹
1988-1989	9 026,00 \$	28,09%	9 773,00 \$	30,41%	32 133,00 \$
1989-1990	9 045,00 \$	28,60%	10 386,00 \$	31,55%	33 429,00 \$
1990-1991	9 371,70 \$	25,96%	11 306,60 \$	31,35%	36 063,10 \$
1991-1992	9 894,10 \$	25,52%	12 216,10 \$	31,51%	38 764,00 \$
1992-1993	10 363,20 \$	25,46%	12 884,80 \$	31,66%	40 703,00 \$
1993-1994	10 216,40 \$	25,00%	12 758,80 \$	31,23%	40 858,00 \$
1994-1995	10 361,70 \$	24,60%	12 923,00 \$	30,68%	42 117,20 \$
1995-1996*	10 868,30 \$	25,71%	13 136,40 \$	31,08%	42 264,40 \$
1996-1997*	10 500,60 \$	25,85%	12 961,90 \$	31,90%	40 617,00 \$
1997-1998*	10 216,70 \$	25,20%	12 616,10 \$	31,15%	40 500,00 \$
1998-1999	9 443,24 \$	21,60%	14 266,13 \$	32,62%	43 688,00 \$
1999-2000	9 764,07 \$	21,70%	14 534,62 \$	32,30%	44 998,00 \$
2000-2001	10 078,89 \$	21,14%	15 992,78 \$	33,54%	47 686,80 \$
2001-2002	10 540,01 \$	21,52%	17 109,96 \$	34,93%	48 979,50 \$
2002-2003	11 087,82 \$	21,89%	17 827,69 \$	35,19%	50 662,00 \$
Évolution du financement	122,8%	--	182,4%	--	157%

(*) De 1995-1996 à 1997-1998, le budget de l'éducation inclut le budget de la culture.

Dépenses gouvernementales pour l'ensemble des programmes

³² Institut de la statistique du Québec.

³³ Budget annuel du Conseil du trésor

Afin que le Québec accroisse sa capacité à investir dans divers programmes, notamment en éducation, il est impératif que le gouvernement québécois récupère les paiements de transferts qui ont été coupés lors des années 90. Rappelons qu'entre 1994-1995 et 1997-1998, le niveau de paiements de transferts du TCSPS est passé de 18,7 à 12,5 milliards de dollars. De l'avis du gouvernement du Québec, le manque à gagner pour l'ensemble du Canada serait de 10,34 milliards de dollars pour la période, du moins si l'on tient compte des hausses de coûts dans l'éducation postsecondaire. En ce qui a trait au Québec, les compressions des paiements du TCSPS durant la deuxième moitié des années 90 ont privé les universités de 500 millions de dollars, soit environ 25 % de leur budget³⁴. C'est pourquoi la CADEUL demande au gouvernement actuel de faire pression sur l'État canadien afin que ce dernier rehausse le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) à son niveau réel de 1994-1995, soit 18,7 milliards de dollars par année plus indexation. De plus, il est impératif que le financement des programmes sociaux soit inconditionnel afin de laisser les provinces libres de disposer des sommes comme bon leur semble. Finalement, il est essentiel de limiter le pouvoir de dépense du gouvernement fédéral en limitant son appui fiscal et financier à la recherche, aux chaires de recherches et au développement économique, et que ces sommes soient injectées dans le TCSPS.

Cependant, pallier à la hausse des coûts dans le domaine de la santé ne remédiera pas à lui seul au sous-financement des universités. C'est pourquoi nous croyons essentiel de gonfler la part des dépenses de l'État consacrée à l'éducation, et cela, même si l'État se voit dans l'impossibilité de réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. En effet, considérant que l'économie du Québec est de plus en plus orientée vers le savoir, il nous semble normal que l'ensemble de la population contribue à développer la matière première de cette économie.

Rappelons-le, si le Québec a si bien réussi son développement économique récent, c'est parce qu'il pouvait compter sur une masse de diplômés qualifiés. À titre indicatif, en 2002, 118 000 emplois ont été créés au Québec ; de ce nombre, 70,3 % proviennent du secteur tertiaire³⁵. On l'oublie trop souvent : nos diplômés ont exercé un vaste pouvoir d'attraction sur les entreprises de haute technologie étrangères, friandes de personnel hautement qualifié et spécialisé ; tout comme sur le développement des PME et des entreprises locales. Grâce à l'abondance et la compétence de nos diplômés, le Québec a pu voir grimper le nombre d'entreprises de haute technologie présentes sur son territoire. Par le fait même, ces nouvelles entreprises ayant besoin d'un grand nombre de techniciens et de main d'œuvre peu spécialisée, on a pu voir diminuer le taux de chômage. Qu'on se le dise : un diplômé universitaire, en tant que multiplicateur d'emplois, est un investissement. C'est pourquoi la CADEUL est d'avis que l'on doit considérer le financement de la formation universitaire comme une subvention aux entreprises. En effet, le financement de l'éducation universitaire par l'État offre la garantie aux entreprises de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée leur

³⁴ CREPUQ, 2001.

³⁵ Institut de la statistique du Québec.

permettant d'assurer leur développement et la création de richesses. Conséquemment, grâce à leur développement, ces entreprises créeront des milliers d'emplois reliés à des domaines de formation technique ou non spécialisée. Comme la population en général et les entreprises bénéficieront de la formation de niveau universitaire de nos diplômés, il nous semble normal qu'ils contribuent à leur formation.

5. L'accessibilité aux études

5.1 Les freins à l'accès et la réalisation d'études supérieures

Comme le Conseil supérieur de l'éducation a déjà clairement identifié les impacts majeurs sur la réussite d'un projet de formation qui sont les ressources universitaires mises à la disposition des étudiants, leur intégration à l'université, l'accès aux enseignants et la relation entre ces derniers et les étudiants, nous n'aborderons pas ces sujets. Ici, nous souhaitons davantage vous présenter les facteurs discriminants de nature économique, reliés non seulement à l'accès à l'université mais également à la poursuite des études et à l'insertion professionnelle de certains groupes d'étudiants. Bien qu'aucun facteur ne puisse à lui seul expliquer pourquoi certains jeunes décident d'entreprendre des études postsecondaires, certains facteurs semblent freiner - du moins lorsque combinés entre eux - les étudiants dans leurs projets de formation.

5.1.1 Les facteurs socio-géographiques

L'influence des parents sur le parcours scolaire est un concept communément reconnu. La pression parentale, le support moral et financier ainsi que le cheminement scolaire des parents ont un impact déterminant sur la décision d'entreprendre des études universitaires. Ainsi, diverses études ont démontré très clairement l'existence de liens entre le niveau de scolarité des parents et la réussite d'études universitaires. Statistique Canada a en effet pu démontrer que les étudiants dont les parents avaient effectué des études collégiales ou universitaires avaient plus de chance d'obtenir leur diplôme universitaire³⁶. Le responsable de l'enquête, George Butlin, explique ce phénomène par l'influence qu'a pu exercer le modèle parental sur le choix d'une carrière, mais aussi par les attentes, les encouragements et l'appui que les parents ont pu dispenser à leur enfant lors de la réalisation de sa formation universitaire. Parallèlement, une autre enquête de Statistique Canada confirme que 67 % des jeunes qui fréquentent actuellement l'université ont indiqué qu'ils ont toujours cru que leurs parents souhaitaient qu'ils effectuent des études universitaires³⁷.

Ainsi, les parents ayant déjà fréquenté les universités, et dans une moindre mesure les collèges, par le type d'emploi qu'ils occupent, l'importance qu'ils y accordent, leurs responsabilités et la satisfaction qu'ils en retirent, influencent leurs enfants à entreprendre des études universitaires. Inversement, dans les milieux populaires où l'un ou les parents n'a ou n'ont pas effectué d'études postsecondaires, la formation est beaucoup moins valorisée.

³⁶ Butlin, 2000 et 2001.

³⁷ Statistique Canada, 2003a.

Le travail y est davantage perçu comme un moyen d'obtenir un revenu que comme un outil de valorisation personnelle. La culture familiale n'encourageant pas la formation, et dans certain cas allant même jusqu'à la dénigrer, l'enfant dès son plus jeune âge oriente son projet de formation différemment.

C'est en partie pour cette raison que seulement 28,4 % des étudiants universitaires proviennent d'un milieu ouvrier et cette proportion n'a pas changé depuis les 30 dernières années³⁸. Mais cette situation s'explique également par le phénomène d'acculturation qui, en lui-même, représente un défi pour ces étudiants lors de leur passage à l'université. Si les étudiants provenant d'une famille dont l'un des parents a effectué des études universitaires ou occupe un emploi de cadre sont familiers et à l'aise dans le milieu universitaire, les étudiants provenant de milieux peu favorisés ne se reconnaissent pas dans la culture et les pratiques du milieu universitaire³⁹. Ces derniers doivent donc multiplier les efforts pour s'intégrer aux pratiques de ce nouveau milieu, tout en confrontant leurs anciennes valeurs à celles transmises par leur nouveau milieu. Le sociologue Fernand Dumont a d'ailleurs parlé de ce phénomène en le qualifiant « d'exil ». Cette pression se fait bien sentir sur le parcours de formation de ces jeunes issus de milieux moins favorisés. Ils sont en effet plus susceptibles d'abandonner leurs études que les jeunes issus d'un milieu social favorisé⁴⁰. Le manque de soutien, une plus faible importance accordée au projet de formation, les ressources financières limitées ainsi que le changement de milieu sont donc autant de facteurs discriminants.

La question du support parental est d'autant plus importante lorsque l'étudiant doit quitter le milieu parental pour entreprendre des études universitaires. Il semble en effet que le taux d'inscription à l'université, qui est de 23 % lorsque l'étudiant demeure à moins de 40 kilomètres d'une université, chute graduellement au même rythme que la distance augmente. À titre de référence, ce taux passe à 11 % lorsque l'université est située à plus de 80 kilomètres⁴¹. On constate également que l'éloignement de la résidence permanente a une influence sur les résultats des étudiants. À la Faculté des lettres de l'Université Laval, on a pu constater que la moyenne cumulative diminuait de 0,1/4.33 pour chaque tranche de 100 kilomètres de distance.

Bien que le facteur de la distance ait un effet dissuasif sur l'ensemble des jeunes, il est tout particulièrement discriminant pour les jeunes provenant de familles à faibles revenus. Pour ces étudiants, il semble que les frais de subsistances liés au logement soient trop élevés pour leur permettre de réaliser leur objectif. En effet, les coûts associés à la poursuite d'études loin du domicile familial demeurent très importants. Tel qu'on peut le voir au tableau 5.1, il existe un écart de près de 5 000 \$ entre ces deux groupes. Ces jeunes issus de milieux dont

³⁸ Conseil supérieur de l'éducation, 2000.

³⁹ Sales, 1996.

⁴⁰ Conseil supérieur de l'éducation, 2000, p. 44-45.

⁴¹ Frenette, 2002, p. 12.

le revenu familial ne permet pas aux parents de leur offrir un soutien financier se questionnent donc davantage à savoir si la formation qu'ils en retireront en vaut vraiment le coût.

Tableau 5.1
Niveau et source d'endettement selon le lieu de résidence d'un étudiant universitaire tous cycles confondus (2001-2002)⁴²

	Endettement PPB	Endettement d'autre source	Endettement total
Résidents	4 844 \$	3 007 \$	7 851 \$
Non-résidents	8 145 \$	4 493 \$	12 638 \$

5.1.2 Les facteurs économiques

Les coûts et les sacrifices reliés à la formation universitaire en rebutent plus d'un. En effet, malgré le gel des frais de scolarité, le coût de la formation universitaire n'a cessé de croître au cours des années 90. Comme nous l'avons vu à la section 4, si les frais de scolarité sont demeurés constants, les montants demandés par les universités pour couvrir certains services n'ont cessé de croître. Communément nommés frais afférents, ces frais de scolarité déguisés ont fait passer en moyenne le coût annuel d'une scolarité de 24 crédits (deux sessions) de 1 526 \$ en 1993 à 1 862 \$ en 2002.

La hausse des frais afférents n'est pas la seule responsable de l'accroissement du coût de la formation. En plus de la hausse du coût des livres et du matériel scolaire dit standard, de nouvelles dépenses sont devenues essentielles à la réalisation d'études universitaires, et cela, alors que le ministère de l'Éducation tarde à les reconnaître⁴³. En effet, pour un nombre croissant d'étudiants, l'achat d'un ordinateur portable devient une condition d'entrée dans un programme d'études. De plus, pour beaucoup, non seulement l'accès à Internet est essentiel, mais l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC) contraint les étudiants à déboursier, en plus des livres et des notes de cours, un montant supplémentaire pour l'accès à des sites Internet essentiels au cours auquel ils sont inscrits. Loin de se résorber, ces pratiques sont à la hausse partout au Québec. C'est notamment le cas à l'Université Laval où, depuis les quatre dernières années, trois programmes ont décidé d'exiger l'achat d'un ordinateur ou demandent divers frais d'accès à des sites Internet⁴⁴.

⁴² Beauchemin, 2003.

⁴³ Concernant l'inéquation entre les coûts réels et les dépenses admises au *Programme de prêts et bourses*, consultez la section 5.2

⁴⁴ Les programmes sont : le baccalauréat en architecture, le baccalauréat en communication graphique, et le baccalauréat en administration.

Naturellement, le *Programme de prêts et bourses* ne reconnaissant pas ces nouvelles obligations financières ou la hausse du niveau de dépenses, les étudiants ayant peu de soutien familial ou étant dans l'impossibilité de contracter un prêt personnel sont les premiers touchés par la hausse des coûts. Ces derniers se retrouvent alors incapables d'avoir accès à la formation désirée et abandonnent le projet d'acquérir une formation universitaire. En effet, la théorie de l'élasticité de la demande, si appliquée à la question des frais liés à la formation, démontre qu'une hausse de 5 % des coûts fait perdre 1,25 % des étudiants⁴⁵. Cette perte s'effectue principalement chez les étudiants provenant de familles dont le statut socioéconomique (SSE) est bas. Statistique Canada a effectivement constaté que depuis les hausses des frais de scolarité au Canada, il s'est effectué un recul du taux de participation des jeunes issus de famille dont le SSE est bas⁴⁶.

Cependant, la pression financière ne s'effectue pas seulement à l'entrée de l'université mais tout au long du cheminement scolaire. Les coûts élevés de la formation et la crainte de l'endettement personnel, tout particulièrement pour ceux devant quitter le foyer familial et ceux issus de familles dont le SSE est bas, forcent un nombre toujours croissant d'étudiants à travailler non seulement durant l'été mais également durant l'année scolaire. Si bien qu'en 2000-2001, 50 % des étudiants disaient travailler durant toute la durée de l'année. Pour beaucoup d'entre eux, ce n'est pas par choix mais bien par obligation, car 66 % de ces étudiants qui travaillent durant leur formation disent que les revenus d'emplois sont la principale source de financement de leurs études⁴⁷.

Tableau 5.2
Hiérarchisation des sources de revenus en proportion en pourcentage
du revenu brut annuel des étudiants universitaires inscrits à temps
plein⁴⁸

Source de revenu	1er cycle	2e et 3e cycles
Emploi durant l'été	32,90%	17,10%
Emploi durant la session	14,10%	22,80%
Contribution parentale	29,80%	8,70%
Contribution du conjoint	1,40%	4%
Prêt (AFE)	14,20%	17,90%
Bourses (AFE)	7,10%	11,20%
Autres bourses	1,40%	18,30%
Total %	100%	100%
Revenu annuel moyen en \$	10 877\$	14 757\$

Données cueillies en 1994 et non ventilées selon
le lieu de résidence et le statut vis-à-vis des
parents.

⁴⁵ FEUQ, 2001.

⁴⁶ Corak, Lipps et Zhao, 2003.

⁴⁷ Statistique Canada, 2003a.

⁴⁸ Sales *et al*, 1996, pp. 241 et 253.

L'importance de ces revenus pour les étudiants est telle que beaucoup d'entre eux doivent effectuer un nombre d'heures considérable pour arriver à boucler leur budget. Bien qu'il n'existe pas à ce jour d'étude qui tente d'élucider l'existence d'un lien de causalité entre les difficultés financières et la réussite scolaire, certaines analyses établissent, à des degrés divers, un lien entre ces deux variables. C'est le cas de l'étude réalisée par la Faculté des lettres de l'Université Laval qui appuie cette thèse en constatant que « plus les difficultés financières sont graves, plus la réussite scolaire est mise en jeu »⁴⁹. Le Conseil supérieur de l'éducation souligne également que moins un étudiant doit se concentrer sur la recherche de ressources financières pour assurer la réalisation de ses études, plus il peut se concentrer sur son projet de formation et ainsi accroître ses chances de réussite⁵⁰. Rappelons que, dès qu'un étudiant dépasse 15 heures de travail par semaine, des effets se font sentir sur son rendement académique, allant même jusqu'à compromettre sérieusement ses chances de réussite⁵¹.

Ceux ayant besoin de ces revenus et qui n'arrivent pas à concilier des études à temps plein et le travail se retrouvent face à un dilemme difficile : abandonner les études ou les prolonger en les réalisant à temps partiel. On pourrait penser que ce genre de questionnement est peu fréquent, mais ce n'est pas le cas. En effet, près du tiers des jeunes Canadiens disent qu'ils ont dû abandonner leurs études suite à un manque de ressources financières relié à l'impossibilité d'obtenir un prêt ou à la nécessité de travailler⁵². D'autres décident plutôt de prolonger leurs études en les interrompant momentanément afin d'accumuler les fonds suffisants pour les poursuivre ultérieurement, ou choisissent d'alléger leur charge de travail scolaire en étudiant à temps partiel. On pourrait penser que ces alternatives à l'abandon sont intéressantes, mais dans les faits, ces démarches ne font que repousser le moment où l'étudiant abandonnera ses études. En effet, pour ces 17 % d'étudiants qui disent avoir été contraints d'étudier à temps partiel afin de pallier à des difficultés financières,⁵³ les perspectives de réussite se voient fortement diminuées. De plus, il existe une forte corrélation entre l'atteinte de l'autonomie financière et la décision d'abandonner les études universitaires.⁵⁴ La probabilité de réussite d'un programme d'études est plus élevée si les études ne sont pas interrompues, mais cela est particulièrement vrai pour les étudiants issus de milieux socioéconomiques moins favorisés.⁵⁵ Il semblerait ainsi que dès qu'un individu obtient une certaine stabilité financière grâce aux revenus d'un emploi, son intérêt pour les études universitaires décroisse. Cette situation ne devrait surprendre personne si l'on considère les conséquences, sur le niveau de vie, de la décision d'entreprendre des études universitaires.

⁴⁹ Université Laval, 2001.

⁵⁰ Conseil supérieur de l'éducation, 2000, p. 63.

⁵¹ Bonneville, 2003, p. 53.

⁵² Statistique Canada, 2003a.

⁵³ Sales, 1996.

⁵⁴ Butlin, 2001.

⁵⁵ Bonneville, 2003

5.2 Les conséquences d'une formation universitaire

Comme nous l'avons démontré, le fait d'effectuer une formation universitaire réserve son lot de pression à l'étudiant. Cependant, diplôme en poche, la situation du jeune professionnel demeure difficile. Comme le rappellent Anne Muxel, Roger Sue, Madeleine Gauthier et Pascal Perrineau, quatre sociologues spécialistes de la question des jeunes, la génération actuelle doit faire face à des conditions d'insertion socio-politique et professionnelle très différentes de celles qu'ont connu leurs parents, et cela, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer.

En effet, les besoins de l'économie ont amené un nombre croissant de jeunes à envisager des carrières nécessitant une longue formation postsecondaire dont le coût ne cesse d'augmenter. Les contraintes financières auxquelles doivent ainsi faire face les étudiants en incitent plus d'un à reporter la quête de leur autonomie. Si, autrefois, un jeune quittait la demeure familiale avant l'âge de 20 ans, aujourd'hui il en va tout autrement. On assiste à une « tanguysation » de la jeunesse puisque beaucoup d'étudiants préfèrent demeurer chez leurs parents durant leurs études. Selon les données de recensement de Statistique Canada, en 1996, 57 % des Canadiens âgés de 20 à 34 ans demeuraient encore chez leurs parents, alors qu'ils n'étaient que 43 % dans cette situation en 1981. Ces derniers jugent préférable cette situation à devoir s'astreindre à trouver les ressources nécessaires au paiement d'un loyer et diminuer le temps consacré à leur formation.

De plus, l'accroissement de la durée des études a non seulement amené plus de jeunes à contracter des dettes d'études, mais le montant moyen de ces dettes a crû de façon considérable depuis les vingt dernières années. Aujourd'hui, en moyenne, un bachelier quitte les études avec une dette de 11 674 \$. Parallèlement, les nouvelles réalités du monde du travail ont amené les jeunes diplômés à devoir s'adapter constamment. Contrairement à ce qu'ont pu connaître leurs parents, bon nombre d'emplois que les jeunes occupent sont contractuels, d'une durée limitée, et n'offrent aucune garantie. Aussi, comme ces emplois sont contractuels, les jeunes doivent demeurer mobiles afin de pouvoir se déplacer d'une ville à l'autre selon les opportunités qui leur sont offertes. Les jeunes sont par conséquent confrontés à des périodes de chômage et à une grande instabilité, ce qui rend très difficile un enracinement et un engagement financier à long terme.

Par conséquent, l'effet cumulé de la pression qu'exerce le remboursement des dettes d'études et l'instabilité reliée au marché du travail actuel contraignent les nouveaux diplômés à reporter divers projets tels que le mariage, l'achat d'une maison et la conception d'une famille. Ainsi, ces engagements, qui ont traditionnellement eu comme fonction de permettre à l'individu de prendre conscience de son appartenance à une collectivité, se voient retardés. S'ensuit pour certains un processus de repli sur soi ou d'individualisation, qui fait perdre de vue au jeune professionnel ce qu'il peut apporter à sa communauté, mais également ce que cette communauté peut lui apporter. Par conséquent, étant moins conscient des liens qui

l'unissent à sa communauté, donc à l'État, l'insertion politique du jeune et, de manière générale, son intérêt pour la politique sont non seulement retardés mais totalement transformés.

5.3 L'Aide financière aux études

L'Aide financière aux études, particulièrement le *Programme de prêts et bourses*, est un outil essentiel à l'idéal d'accessibilité à la formation universitaire. Le *Programme de prêts et bourses* est articulé autour de trois principes fondamentaux qui n'ont pas changé depuis sa création : assurer l'accès à l'université aux personnes qui, autrement, n'auraient pas les ressources financières pour y accéder, rappeler que l'étudiant, sa famille et son conjoint sont les premiers responsables du financement des études, et accorder le prêt avant la bourse. Sans ce programme, et cela même avec la gratuité scolaire, un grand nombre d'individus n'auraient pas les ressources financières suffisantes pour quitter le milieu familial afin de fréquenter un établissement universitaire. Cependant, sans perdre de vue l'apport incontestable de ce programme, nous considérons qu'il serait important d'y apporter un certain nombre de modifications afin de le bonifier, de l'adapter à la réalité et d'en accroître l'accès.

5.3.1 L'accessibilité au régime et l'aide accordée

Actuellement, deux problèmes liés au fonctionnement du *Programme des prêts et bourses* limitent grandement l'accessibilité aux études à certains groupes d'individus. D'abord, le mode de calcul utilisé par l'AFE pour évaluer les ressources d'un étudiant ne favorise pas ceux qui effectuent un retour aux études. En effet, le mode de calcul de la contribution de l'étudiant, puisqu'il prend en considération ses revenus gagnés alors qu'il occupait un emploi à temps plein, surévalue ses ressources. En exigeant qu'ils contribuent à la hauteur de 50% des deux tiers des revenus d'emploi qui excèdent la contribution minimale, beaucoup de demandeurs se voient refuser l'aide du Programme.

Ensuite, dû à l'accroissement de la durée des études, un certain nombre d'étudiants ne peuvent plus obtenir de support de l'AFE parce qu'ils ont atteint le nombre maximum de trimestres d'aide prévu à leur cycle d'études ou à leur programme. En 1999-2000, un étudiant soutenu par le *Programme de prêts et bourses* recevait de l'aide pour 7,5 trimestres, alors qu'en 1994-1995, cette moyenne se situait à 6,3 trimestres. Le choix de plus en plus populaire d'obtenir deux diplômes au même cycle d'études n'est pas étranger à cette hausse. Aujourd'hui, les titulaires d'un baccalauréat ont étudié pendant 8,8 trimestres, ceux d'une maîtrise pendant 7,7 trimestres et ceux d'un doctorat pendant 15,7 trimestres.⁵⁶ Considérant

⁵⁶ Sales *et al.*, 1996.

que les étudiants ont accès à cette aide pour une période limitée de trimestres (nombre de trimestres du programme + 1), ceux devant augmenter la durée de leur programme se retrouvent sans support financier et cela bien souvent alors même qu'ils sont en voie de terminer leur formation.

Malgré ces problèmes, au cours des dernières années, l'accessibilité des étudiants universitaires au *Programme de prêts et bourses* a considérablement crû. En effet, le taux de participation à ce programme, en proportion du nombre d'étudiants inscrits à l'université, est passé de 48,1% en 1997-1998 à 53,6% en 2001-2002.⁵⁷ Cette hausse a principalement profité aux étudiants provenant de milieu moins fortuné puisque, chez les bénéficiaires du Programme, les prêts et les bourses constituent 46% du revenu annuel des étudiants d'origine modeste. Cela alors qu'il ne représente que 24% et 14% du revenu des étudiants provenant de familles moyenne et aisée.⁵⁸ Bien qu'en général, un montant d'aide supérieure ait pu être accordé aux étudiants provenant de familles d'origine modeste, il ne faut pas en déduire que le Programme a rempli sa mission de faciliter l'accès aux études pour les plus démunis. Comme il a déjà été mentionné, la proportion d'étudiants universitaires issus de familles dont les ressources financières sont faibles n'a pas augmenté depuis près de 30 ans. Mais surtout, l'aide accordée étant tributaire de l'estimation des besoins de l'étudiant par l'AFE, le montant offert par le Programme est souvent insuffisant pour subvenir à ses dépenses.

Effectivement, Arnaud Sales établissait qu'en 1996, un étudiant dépensait en moyenne 183\$ par semaine pour ses frais de subsistance à savoir les frais servant à se loger, à se nourrir, à se vêtir et à se déplacer. Or, à cette époque, l'Aide financière aux études établissait la somme de ces dépenses à 165\$ par semaine. Ce manque à gagner de 11%, soit 540\$ par année scolaire, n'a pas été résorbé depuis. Aujourd'hui, 8 ans plus tard, le montant accordé pour les frais de subsistance demeure pratiquement le même, et cela, malgré l'inflation et la hausse des prix des loyers dans diverses régions. Si bien qu'il s'est creusé un écart considérable entre le coût réel pour la poursuite d'études universitaires et le coût estimé par le *Programme de prêts et bourses*. Comme on peut le voir au tableau 5.3, un écart de 2 468\$ existe maintenant entre les besoins estimés d'un étudiant universitaire par l'Aide financière aux études et les besoins réels.

⁵⁷ AFE, 2001-2002.

⁵⁸ Sales *et al.*, 1996.

Tableau 5.3
Comparaison du coût réel moyen au coût estimé par l'Aide financière
aux études des dépenses reliées aux frais de subsistance et aux frais
scolaires, pour un étudiant universitaire

	Coût réel moyen(1)	Estimation de l'AFE(2)	Écart
Habitation	4 956 \$	-	
Alimentation	2 834 \$	-	
Vêtements et chaussures	599 \$	-	
Transport	1 073 \$	-	
Total des frais de subsistance	9 462 \$	7 096 \$	-2 366 \$
Frais de scolarité	2 305 \$	-	
Matériel et livre scolaire	607 \$	-	
Total des frais scolaires	2 912 \$	2 810 \$	-102 \$
Total des dépenses	12 374 \$	9 906 \$	-2 468 \$

(1) Le coût réel moyen par domaine de dépenses est le montant que les étudiants universitaires bénéficiaires de l'Aide financière aux études disent payer pour chacun de ces domaines.

Source : Beauchemin, 2003, p. 83 et 90.

(2) Calcul effectué grâce au logiciel de calcul du *Programme des prêts et bourses* 2003-2004 pour un étudiant provenant de la formation collégiale, demeurant chez ses parents à l'été et dont les frais de scolarité établis à chaque session sont de 1 080\$ (frais moyens pour un étudiant inscrit à 15 crédits à l'Université Laval).

L'abandon du *Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur* n'a aidé en rien les étudiants à trouver les ressources nécessaires pour financer leurs études. Soulignons que le micro-ordinateur, notamment l'ordinateur portable, devient très souvent une condition d'entrée dans certains programmes mais malheureusement omis lors du calcul des besoins reliés aux frais scolaires. Bien que le gouvernement prétende que les étudiants, en faisant affaire avec une institution financière, peuvent avoir accès à un prêt aux mêmes conditions que celles qu'offrait le programme, certains étudiants ayant un mauvais dossier de crédit se voient refuser un tel emprunt. Ainsi en abandonnant le *Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur*, le gouvernement refusait une fois de plus de reconnaître les coûts réels associés aux études universitaires.

Non seulement le gouvernement et l'Aide financière aux études sous-évaluent le montant réel des dépenses des étudiants, mais la grille de calcul des besoins d'un étudiant universitaire du *Programme de prêts et bourses* place ce dernier sous le seuil de pauvreté. En effet, le gouvernement québécois a établi le seuil de pauvreté pour une personne vivant seul à 10 800\$ par année. Selon le gouvernement, cette somme sert à couvrir les besoins de base d'un individu tels que le logement, la nourriture, le transport et le coût des vêtements. Ce montant n'est donc pas celui d'un individu devant investir plus de 2 800\$ annuellement dans sa formation universitaire. Comme on peut le voir au tableau 5.4, selon les politiques du *Programme de prêts et bourses* et le cheminement scolaire qu'il préconise, un étudiant se retrouvera de 2 220\$ à 3 704\$ sous le seuil de pauvreté.

Tableau 5.4
Calcul de l'écart entre les dépenses de subsistances et le seuil de
pauvreté d'un étudiant québécois au 1^{er} cycle (2003-2004)⁵⁹

	2 sessions	3 sessions
A. Dépenses admises	9 906 \$	12 795 \$
B. Frais scolaires évalués par l'AFE	2 810 \$	4 215 \$
C. Total des dépenses de subsistances (A-B)	7 096 \$	8 580 \$
D. Seuil de pauvreté	10 800 \$	10 800 \$
E. Écart (C-D)	-3 704 \$	-2 220 \$

Face à ces écarts, on ne peut se surprendre que, bien qu'ils reçoivent un soutien financier du *Programme de prêts et bourses*, 23% des bénéficiaires ayant abandonné leur programme d'études disent l'avoir fait par manque de ressources financières.⁶⁰

Les raisons du manque de ressources d'un étudiant ne se limitent pas à l'évaluation des besoins et des coûts. Le *Programme de prêts et bourses* visant à pallier le manque de ressources d'un étudiant pour évaluer le montant d'aide qui sera accordé. Le personnel de ce programme évalue les besoins de l'étudiant et en soustrait la contribution de l'individu et ainsi que celle exigée des parents. Ce fonctionnement est tout à fait adéquat pour les étudiants considérés « sans contribution des parents », mais pour ceux dont les parents sont réputés devoir contribuer, cela peut poser un sérieux problème. En effet, dans l'éventualité où les parents contribuent moins que ce qui a été estimé par l'AFE, l'étudiant se voit amputé d'une part des sommes servant à financer ses études puisque le Programme n'accordera pas de prêts ou de bourses supplémentaires pour pallier ce manque de ressources. Prenons l'exemple d'un étudiant ne résidant pas chez ses parents et dont les dépenses admises seraient de 11 000\$. À la suite du calcul de l'AFE, sa contribution est évaluée à 2 800 \$ et la contribution exigée de ses parents, qui gagnent un revenu commun annuel de 60 000 \$, est évaluée à 3 477 \$. Dans un tel cas, le total des contributions étant inférieur de 4 723\$ aux dépenses admises, l'AFE accorderait ce manque à gagner sous la forme d'un prêt et d'une bourse. Cependant, dans l'éventualité où les parents contribueraient moins que ce que le calcul a évalué, l'étudiant devra compenser par ses propres moyens et l'AFE ne prendrait pas en compte cette situation. L'étudiant réputé recevoir une contribution des parents, mais ne la recevant pas, devra alors faire des pieds et des mains pour financer ses études mettant ainsi en danger ses chances d'obtenir un diplôme.

⁵⁹ Calcul effectué grâce au logiciel de calcul du *Programme des prêts et bourses* 2003-2004 pour un étudiant provenant de la formation collégiale dont les frais de scolarité établis à chaque session sont de 1 080\$ (frais moyens pour un étudiant inscrit à 15 crédits à l'Université Laval). Notez que dans le cas de l'étudiant inscrit à 2 sessions, l'étudiant demeure chez ses parents à l'été alors que dans le cas de l'étudiant inscrit à 3 sessions, il ne demeure à aucun moment chez ses parents.

⁶⁰ Beauchemin, 2003, p :49.

La situation (décrite ci-dessus) est importante puisqu'en, 2001-2002, 35,1% des bénéficiaires de l'AFE étaient réputés recevoir une contribution parentale. L'urgence de pallier cette faille du Programme est encore plus grande pour les 46,9% des étudiants réputés recevoir une contribution parentale mais demeurant à l'extérieur du milieu familial.⁶¹ Ces derniers ne pouvant compter que sur eux-mêmes pour assurer le paiement du loyer et de la nourriture, le paiement des frais de scolarité peut rapidement devenir impossible, les contraignant à abandonner leurs études.

Selon le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, le niveau trop bas du seuil de revenus, à partir duquel on demande une contribution, serait la principale raison expliquant pourquoi la contribution parentale n'est pas toujours versée. Notez qu'au Québec, l'AFE peut exiger une contribution parentale dès que le revenu familial brut est supérieur à 21 885\$. Ce seuil étant extrêmement bas, il est évident qu'un bon nombre de familles dont le revenu avoisine ce montant sont dans l'impossibilité d'offrir une aide monétaire à leur enfant.

5.3.2 L'endettement étudiant et les mesures de remboursement

L'endettement étudiant, bien qu'il ait diminué depuis la mise en place des Bourses du millénaire, demeure très élevé. Rappelons-nous que la dette moyenne prise en charge par un diplômé universitaire est passée de 8 468\$ en 1991-1992 à un sommet de 13 170\$ en 1998-1999. Depuis, grâce aux efforts visant à diminuer la part de prêts de la contribution de l'AFE, la dette d'étude des étudiants tend à diminuer. Cependant, le montant demeure très élevé. En 2000-2001, un diplômé de 1^{er} cycle devait en moyenne 11 674\$ à l'AFE alors que cette somme grimpait à 20 753\$ pour un étudiant de 3^e cycle. Comme nous l'avons mentionné, la hausse des coûts de la formation ainsi que l'accroissement de la durée des études ont grandement contribué à faire grimper cette somme depuis le milieu des années 1990.

⁶¹ Beauchemin, 2003, p :94.

Tableau 5.5
Nombre d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le
remboursement des prêts à la fin de leurs études et proportion selon
le montant de la dette, 2000-2001⁶²

Dettes d'études	1er cycle	2e cycle	3e cycle
1 à 5 000 \$	19,8%	13,2%	7,8%
5 001 à 10 000\$	26,9%	16,8%	10,6%
10 001 à 15 000\$	23,0%	17,3%	14,7%
15 000\$ et plus	30,2%	52,6%	66,9%
Nombre d'emprunteurs	19 515	5 168	905
Dette moyenne	11 674 \$	16 170 \$	20 753 \$

Face à la hausse du montant de la dette d'études et les difficultés de remboursement des étudiants, l'AFE a instauré divers programmes visant à faciliter le remboursement de cette dernière. C'est dans cette optique, et dans l'objectif d'inciter les étudiants à raccourcir la durée de leurs études, qu'elle créa le programme de remise de dette. Ce programme offre aux étudiants, ayant répondu à certains critères, la possibilité de voir diminuer leur dette d'études de 15%. Pour y avoir droit, l'étudiant doit avoir terminé ses études dans les délais prévus à son programme et avoir bénéficié d'une bourse durant chacun des trimestres d'étude. Bien que les objectifs du programme soient nobles, l'obligation d'être boursier à chacune des sessions de sa formation afin de recevoir de l'aide en limite considérablement l'accès. En effet, même s'ils ont contracté une dette aussi importante, le programme exclut les étudiants qui n'ont pas reçu de bourse tout en ayant reçu le prêt maximum à chacune des sessions. Il suffit donc que les revenus d'un étudiant soient trop élevés à une seule session pour qu'il se voit couper sa bourse et perdre ainsi la possibilité de se voir rembourser une part de sa dette par le programme. Le critère de la bourse fait donc en sorte que ce programme profite davantage aux étudiants recevant des bourses d'études extérieures à celle de l'AFE ou recevant un soutien parental supérieur à celui évalué par l'AFE lors des calculs. Ces étudiants disposent d'une plus grande marge de manœuvre puisqu'ils disposent de ressources financières supplémentaires qui ont le grand avantage de ne pas entraîner une diminution du montant de la bourse. En contrepartie, l'étudiant n'ayant pas le soutien parental escompté lors du calcul effectué par l'AFE doit compenser pour ce manque de ressources et travailler. Les revenus provenant d'un salaire entraînant une diminution de la bourse, il peut se la voir totalement coupée. Ce sont donc les étudiants bénéficiaires du *Programme de prêts et bourses* les plus soutenus qui prennent avantage de ce programme. Comme certains le mentionnaient déjà lors de sa mise en place en 1992 :

« (...) le Programme ne s'adressait pas aux bonnes personnes puisque les étudiants moins favorisés doivent souvent occuper un emploi à temps partiel, abandonner des cours, et partant, prolonger la durée de leurs études. Bref, ce programme aurait exigé un parcours parfait des

⁶² Bonneville, 2003

personnes qui sont dans les conditions les moins favorables pour y parvenir. »⁶³

Ce programme mériterait donc d'être modifié afin d'en élargir l'accès. Pour ce faire il faudrait éliminer l'obligation d'être boursier afin de permettre à tout étudiant ayant reçu un prêt durant l'ensemble de ses études d'être admissible au programme.

Également, constatant l'accroissement du nombre d'étudiants affirmant être incapables de rembourser leur dette, l'AFE a mis en place, en 1994-1995, le *Programme de remboursement différé*. Ce programme a pour objectif de permettre aux étudiants vivant une situation de faible revenu de reporter pour une période de 6 mois le moment où ils devront prendre en charge le capital de leur dette d'études contractée dans le cadre du *Programme de prêts et bourses*. Le programme, bien qu'il permette d'alléger les contraintes financières des ex-étudiants dont les revenus sont très faibles, ne règle cependant pas le véritable problème. En effet, ces derniers arrivent difficilement à rembourser leur dette, car ils vivent une insertion socioéconomique difficile et comme on peut le voir au tableau 5.6, dans tous les ordres d'enseignement, le montant de la dette représente une part toujours plus grande du revenu des diplômés.

Tableau 5.6
Le ratio endettement-revenu médian selon la cohorte, le niveau de
scolarité et le sexe⁶⁴

Année	Baccalauréat		Maîtrise		Doctorat	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1982	0,14	0,17	0,12	0,15	0,08	0,09
1986	0,24	0,29	0,18	0,18	0,12	0,11
1990	0,28	0,32	0,2	0,24	0,14	0,15
1995	0,38	0,51	0,29	0,37	0,25	0,22

Le manque d'emplois dans certains domaines, la précarité des emplois due au modèle contractuel et le revenu annuel moyen trop faible en comparaison du montant de la dette font en sorte que les étudiants se retrouvent trop fréquemment, pour une période plus ou moins longue, incapables d'assumer le remboursement de leur dette. Ainsi, la solution réelle au problème de prise en charge de la dette se trouve dans la diminution du montant de l'endettement et l'amélioration des conditions d'insertion professionnelle. Il faut cependant souligner que depuis 2000-2001, les mesures introduites pour réduire d'environ 25% la part de prêts ont porté fruit. La proportion du prêt émis a effectivement diminué depuis leur sommet de 1998-1999. Ils sont passés de 50,5% à cette période à 38,9% en 2001-2002. En contrepartie, durant cette période, le nombre d'étudiants boursiers et le montant moyen de la bourse se sont accrus. Nous tenons à souligner que ces mesures demandées par le mouvement étudiant depuis plus de dix ans contribuent grandement à l'amélioration des

⁶³ Bowan, 1992.

⁶⁴ Finnie, 2002.

conditions de vie des diplômés. Cependant, le montant de la dette demeure toujours trop élevé et les efforts afin d'en diminuer le montant doivent continuer.

5.4 Des solutions d'avenir garantissant l'accessibilité et la réussite

Comme nous l'avons présenté, effectuer une formation universitaire pose principalement trois problèmes : l'accessibilité, la réussite et l'insertion socioprofessionnelle. Bien que, pour la majorité de la population, les coûts de la formation ne semblent pas exorbitants, l'accès à une formation universitaire demeure extrêmement difficile pour les étudiants provenant de familles dont le statut socioéconomique (SSE) est bas. Le manque de support, d'encouragements et d'incitatifs de la part des parents n'encourage pas ces derniers à envisager une formation de ce niveau. De plus, le manque de connaissance des impacts réels d'une formation sur le salaire, la qualité de vie et les conditions de travail étant moins bien connus de ces derniers, il leur est difficile de faire un choix éclairé. C'est pourquoi il est primordial que le gouvernement s'engage à mieux faire connaître les avantages d'une formation universitaire auprès des familles issues de statut socioéconomique bas. Une telle mesure aurait l'avantage d'inciter dès leur plus jeune âge ces futurs étudiants à envisager une formation de ce niveau. Également, la distance représentant un frein important, le gouvernement doit conserver son réseau d'universités en région. Comme nous l'avons présenté, ces outils s'avèrent essentiels à l'accès à une formation universitaire des jeunes des régions, et particulièrement des jeunes les moins fortunés. Conséquemment, il est impératif que l'État continue de contraindre les universités à imposer le même montant à titre de frais de scolarité. Une libéralisation des frais de scolarité aurait comme impact d'engendrer un réseau universitaire à deux vitesses et irait à l'encontre de tous les efforts déployés pour permettre aux jeunes provenant de milieux défavorisés d'accéder à une formation de qualité.

Cependant, une fois inscrits, il faut que les étudiants aient l'encadrement nécessaire. Parce qu'ils proviennent d'un milieu étranger à la culture universitaire, ces étudiants se retrouvent souvent démunis face au fonctionnement des universités et aux types de relations propres à ce milieu. Ils ont donc davantage besoin d'activités d'accueil et d'un soutien pédagogique plus serré. C'est pourquoi le gouvernement doit encourager les universités à accroître l'intégration des nouveaux étudiants à l'université, et cela, plus particulièrement en ce qui a trait aux connaissances du fonctionnement et des règlements propres à l'établissement d'enseignement. Il faut également que le gouvernement alloue des ressources suffisantes aux universités afin de les amener à augmenter les ressources destinées à l'encadrement. Ces mesures mises en place permettraient de favoriser l'accès et la réussite aux études universitaires. Rappelons-le, ces changements n'auront pas comme seul impact d'accroître l'équité entre les étudiants de diverses provenances socioéconomiques. Dans les faits, ces mesures sont un investissement, car n'oublions pas qu'un diplômé de 1^{er} cycle représentera

un taux de rendement fiscal de 10,5 % supérieur à celui d'un diplômé d'une technique collégiale.⁶⁵

Nous considérons ces mesures comme étant essentielles, car l'éducation est l'un des principaux outils d'ascension sociale. C'est pourquoi la CADEUL conçoit qu'il faut impérativement encourager et appuyer, par tous les moyens, ces jeunes issus de familles dont le SSE est bas afin qu'ils envisagent de faire des études universitaires.

Le support et les encouragements à eux seuls n'étant pas suffisants, il est essentiel que le gouvernement améliore le soutien financier aux étudiants afin de réunir les conditions favorables leur permettant de privilégier le choix d'un régime d'études à temps plein. Dans ce sens, la CADEUL demande à ce que l'AFE calque l'expérience du Danemark, de la Suède et de l'Irlande et donne explicitement au *Programme de prêts et bourses* la mission de favoriser la mobilité sociale. Conséquemment, afin d'atteindre cet objectif, il faudra que l'AFE réévalue à la hausse, en fonction du coût réel des frais scolaires, des nouvelles exigences de la formation universitaire et des frais de subsistance, les dépenses admises pour un bénéficiaire du *Programme de prêts et bourses*. Cela demande que l'AFE inclut dans les dépenses d'un étudiant les frais de transport pour les étudiants non résidents chez leurs parents mais demeurant à plus de 1,5 km de leur établissement scolaire, les frais liés à l'accès à Internet, les coûts liés à la réalisation de stage et les coûts spéciaux liés à l'explosion du prix des logements dans certaines régions. De plus, il est primordial que l'AFE prenne en compte l'achat d'un micro-ordinateur dans ses calculs d'attribution de l'aide et que, conséquemment, le gouvernement rende de nouveau accessible le *Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur* aux étudiants bénéficiaires du *Programme de prêts et bourses*. L'évolution de ces coûts variant considérablement dans le temps, des mécanismes d'évaluation devront être mis sur pied afin de réactualiser sur une base annuelle l'estimation des montants liés à chacune de ces dépenses.

Dans le même sens, afin d'accroître l'aide accordée aux étudiants issus de famille à faible revenu et de maximiser la probabilité que leurs parents soient en mesure de leur fournir la contribution estimée lors des calculs, il est impératif que l'AFE hausse le seuil de revenu familial à partir duquel une contribution est exigée. Rappelons que ce seuil de 21 885\$ avant impôt est le plus bas au Canada, loin derrière la Colombie-Britannique où l'on exige aucune contribution des parents lorsque leur revenu net, après impôts, est inférieur à 32 500\$. Cette mesure est d'autant plus importante que 67,8% des personnes ayant fait une demande, mais ayant été refusés, ont vu expliquer ce refus par le fait que leurs parents auraient des revenus suffisants.⁶⁶ C'est pourquoi la CADEUL demande à ce que le ministère de l'Éducation du Québec trouve une solution afin de compenser les étudiants bénéficiaires de l'AFE ne recevant pas la totalité de la somme que leurs parents sont réputés leur offrir.

⁶⁵ MEQ, 1999.

⁶⁶ AFE, 2001-2002.

Dans le but d'accroître la portée des différents programmes de l'Aide financière aux études, la CADEUL demande à ce que soient effectuées diverses modifications à l'AFE. Tout d'abord, considérant que la durée des études ne cesse de s'accroître et que de plus en plus d'étudiants réalisent plus d'un diplôme dans le même cycle d'études, la CADEUL demande, tout comme le Conseil supérieur de l'éducation le recommandait⁶⁷, à ce que l'AFE augmente le nombre de trimestres par cycle d'études où un étudiant a accès au *Programme de prêts et bourses*. Dans le même esprit, et face au montant de la dette d'études avec laquelle un diplômé quitte l'université, nous souhaitons voir abandonner le critère de l'obtention de bourse conditionnant l'admissibilité au *Programme de remboursement différé*. Cette condition limitant l'accès au *Programme de remboursement différé* de façon excessive, nous demandons à ce que les critères d'admission au programme soient modifiés afin de permettre son accès à tout étudiant ayant reçu des prêts durant l'ensemble de sa formation.

En dernier lieu, la CADEUL demande à ce que soit mis en place le Régime de remboursement proportionnel au revenu (RPR). Selon nous, l'instauration de ce régime est la seule solution pouvant réellement résoudre le double problème du montant élevé de la dette d'études moyenne et de la prise en charge de cette dernière. La possibilité de mettre en place un tel régime est évaluée depuis un moment déjà par les différents gouvernements. Son fonctionnement est assez simple mais implique un certain nombre de changements à diverses lois qui ont déjà été détaillées par la FEUQ et le *Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études*. Ces modifications étant extrêmement pointues, nous vous renvoyons à ces derniers. Par contre, en ce qui a trait à l'essence de son fonctionnement, soulignons que le diplômé, à partir d'un seuil de revenu prédéfini, est contraint de rembourser une part de sa dette. Le remboursement de cette dernière s'effectue par le système fiscal et est proportionnel à son revenu. Ainsi, plus les revenus de l'individu sont élevés, plus sa contribution au remboursement de sa dette s'accroît.

Ce système de remboursement, plus équitable que l'actuel, aurait d'immenses avantages. Entre autres, la mise en place du RPR rendrait le remboursement de la dette proportionnel aux revenus du diplômé et, par le fait même, lui offrirait plus de flexibilité. Ainsi, le fardeau et les inquiétudes liés au remboursement de l'emprunt pour les diplômés ayant de graves difficultés d'insertion socioéconomiques seraient grandement diminués. De plus, le RPR encouragerait dans leurs projets ceux désirant consacrer les quelques années faisant immédiatement suite à l'obtention de leur diplôme à bâtir une famille. C'est pourquoi la CADEUL demande à ce que le gouvernement s'engage à mettre en place le régime de remboursement proportionnel au revenu selon les modalités exprimées par la FEUQ et inspiré du *Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études*

⁶⁷ Conseil supérieur de l'éducation, 2002, p : 90.

6. Conclusion

En présentant ce mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, la CADEUL souhaite conscientiser ses membres à l'importance pour la société québécoise de soutenir adéquatement les universités, autant dans leur mission d'avancement du savoir collectif que dans l'enseignement aux jeunes générations, la formation de l'esprit critique et la responsabilisation sociale.

Force est de constater que les objectifs de notre système d'éducation supérieure ne sont pas remplis dans leur totalité. Plus que jamais, l'importance de l'accessibilité à la formation se révèle un outil majeur de progression sociale. En effet, de par les opportunités d'emplois qu'il offre dans le monde d'aujourd'hui, le diplôme de premier cycle procure dans bien des cas à son titulaire un statut social équivalent à celui qu'offrait un diplôme d'école secondaire il y a de cela cent ans. Une société comme la nôtre, prônant l'égalité des chances, doit faire en sorte que son système d'éducation assure une pleine mobilité sociale.

De surcroît, on observe un manque évident de financement pour assurer adéquatement le fonctionnement des universités et garantir la qualité de la formation. Le modèle de réinvestissement des dernières années, axé d'une part sur le financement proportionnel à la variation de l'effectif étudiant et d'autre part sur un financement conditionnel à la réalisation d'objectifs de diplomation, a d'ailleurs poussé les universités à tourner les coins ronds. Cette formule a créé des pressions malsaines sur les universités, les entraînant à la fois dans une course à la « clientèle » fort coûteuse en budget de promotion, et à la fois dans une dynamique de diplomation massive avec des critères d'exigence plus ou moins dilués.

Tout cela fait en sorte de détourner nos institutions universitaires de leur mission fondamentale. Nous croyons qu'un gouvernement responsable doit prioritairement s'assurer de la qualité de la formation dispensée par les universités, afin qu'elles soient à même de garantir la qualité de leurs diplômés procurant ainsi un avantage concurrentiel certain à la société québécoise dans son développement, son bien-être collectif et sa capacité à se démarquer dans un contexte international.

À la lumière de cette analyse, il nous apparaît impératif que la Commission recommande au gouvernement d'apporter des améliorations aux paramètres actuels du système afin d'assurer ces objectifs. D'abord et avant tout, nous demandons que l'essentiel du financement de l'éducation soit assuré par l'État, en conformité avec sa responsabilité sociale. Il s'agit non seulement de maintenir ses crédits au niveau actuel, mais bel et bien de les hausser suffisamment afin de garantir le fonctionnement des universités à leur plein potentiel. L'apport complémentaire des partenaires privés via les fondations universitaires prend graduellement de plus en plus d'importance ; la philanthropie des diplômés et de ceux qui bénéficient de leur apport est une qualité que nous devons continuer à encourager.

Cependant, il nous apparaît essentiel d'encadrer rigoureusement cette source de financement afin d'éviter que son influence puisse dans certains cas pervertir la mission universitaire par une ingérence induite.

Nous demandons aussi à la Commission de recommander le maintien du gel des frais de scolarité dans l'objectif d'atteindre à terme une véritable gratuité scolaire. Cette dernière s'avère un gage d'accessibilité, qui nécessite d'être renforcée par un régime d'aide financière aux études couvrant adéquatement les besoins essentiels de l'étudiant, lui permettant ainsi de se concentrer pleinement et exclusivement sur son rôle d'étudiant. Nous proposons que le tout soit balisé dans un cadre législatif stable, garantissant intégralement le respect de ces principes. Par-dessus tout, nous sommes d'avis qu'il faut faire en sorte de limiter au minimum l'endettement des diplômés, afin que ceux-ci puissent plus rapidement fonder une famille et assumer leur rôle de contribuable. Il faut à tout prix éviter d'étouffer les jeunes générations, qui devront faire face aux défis fiscaux que représentent le remboursement de la dette publique et le vieillissement de leurs parents baby-boomers. D'ailleurs, on observe un triste exemple d'accroissement important de l'endettement dans les endroits où les frais de scolarité ont explosé au cours de la dernière décennie.

Investir en éducation est un choix que la société québécoise a choisi d'assumer depuis plusieurs années, conformément à ses valeurs fondamentales. Ce choix s'est d'ailleurs révélé particulièrement stratégique, notre collectivité ayant rapidement évolué d'une situation caractérisée par des retards majeurs jusqu'à l'atteinte d'un formidable dynamisme nous propulsant à l'avant-garde dans bien des domaines. Il serait extrêmement dommage de voir nos dirigeants mettre de côté ces valeurs motrices de progrès social, au profit d'une idéologie qui a causé bien des ratés ailleurs où l'on a tenté de la mettre en place. Le choix que nous avons fait depuis le rapport Parent s'est avéré plus que rentable, tandis que les risques associés à un changement de cap sont pour le moins inquiétants.

Les questions soulevées par cette Commission s'insèrent dans un débat plus large englobant la place de l'enseignement universitaire dans le système d'éducation québécois, mais également dans la société. Tous s'entendent pour affirmer qu'il y a encore une proportion plus grande d'étudiants favorisés qui proviennent de familles aisées. Nous croyons que la question devrait être étendue aux variables structurelles qui pourraient être influencées par l'État afin de faire en sorte que les jeunes provenant de tous les horizons aient des chances égales d'arriver à l'université avec un bagage de connaissances équivalent.

Cela nous amène à proposer l'étude de questions ayant rapport à la formation collégiale. Est-il souhaitable de faire davantage de ponts entre la formation générale collégiale et universitaire afin de limiter le dédoublement des cours ? Les compétences préalables à la formation universitaire sont-elles adéquates ? D'autres éléments de la formation universitaire mériteraient d'être étudiés avec plus d'attention. En voici quelques exemples : la place de l'université dans la société moderne et ses rapports avec celle-ci, notamment dans ses choix

de recherche, la question de la formation continue et à distance et son développement dans le contexte de mondialisation, la diminution inquiétante de la proportion d'étudiants de sexe masculin, etc. Nous reconnaissons l'importance du travail de cette présente Commission, mais nous pensons que les thèmes abordés sont trop restreints par rapport à l'ensemble de la problématique universitaire et éducative au Québec. C'est pourquoi nous recommandons au gouvernement, si sa volonté est réellement d'approfondir la question, de procéder à la mise sur pied d'une commission indépendante dont le mandat serait beaucoup plus exhaustif et dont la compétence pourrait être assurée par des intervenants provenant directement du milieu concerné.

7. Synthèse des recommandations

Recommandations issues de la section 3 sur les besoins des universités

En ce qui a trait à la qualité de l'enseignement et au renouvellement du corps professoral, la CADEUL recommande :

- Que le gouvernement révise le modèle de financement des universités afin d'éliminer les effets pervers comme la diminution des exigences des critères d'évaluation et de diplomation;
- Que le gouvernement hausse le financement des universités afin que ces dernières puissent donner une meilleure qualité d'enseignement et un meilleur encadrement aux étudiants;
- Que le gouvernement mette à la disposition des universités des argents pour l'embauche de nouveaux professeurs;
- Que le gouvernement s'engage à donner un meilleur soutien financier pour les étudiants qui veulent poursuivre leurs études aux cycles supérieurs;
- Que le gouvernement réaffirme la mission éducative des universités et pour ce faire que les sommes spécifiques allouées à la recherche soient ajoutées au financement de base de manière à ce que les universités puissent se concentrer sur leur mission d'enseignement sans toutefois délaisser la recherche;

Recommandations issues de la section 4 sur les modes de financement des universités

En ce qui a trait aux frais de scolarité et aux frais afférents, la CADEUL recommande :

- Que le gouvernement maintienne le gel des frais de scolarité;
- Que les frais de scolarité demeurent réglementés afin d'assurer que le coût de ces derniers soit le même, peu importe le programme d'étude ou l'université;
- Que le gouvernement légifère sur la question des frais afférents afin de les encadrer et de les plafonner;
- Dans le sens de ces trois propositions, que le gouvernement donne suite aux démarches de la FEUQ, du MEQ et de la CREPUQ qui travaillent à la création d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études supérieures;

En ce qui a trait au financement, la CADEUL recommande :

- Que le gouvernement ne renouvelle pas les contrats de performance signés avec les universités;

- Que le réinvestissement dans les universités ne se fasse que par la hausse du financement de base des universités;
- Que cette hausse du financement propre à l'effort de réinvestissement tienne compte des besoins liés à l'amélioration des infrastructures et le renouvellement des bibliothèques;
- Que le gouvernement fasse disparaître toutes les formes de financement spécifique récemment apparues notamment celles issues des contrats de performance;
- Que le gouvernement effectue un vaste plan de rattrapage inconditionnel dans le financement des études supérieures afin d'éliminer l'écart existant entre les universités québécoises et canadiennes, et cela, par un réinvestissement minimum de 375,3 millions \$ par an;
- Que le gouvernement mette en place une nouvelle formule de financement où l'État couvrirait totalement les coûts fixes des universités, nonobstant les fluctuations de l'effectif étudiant;
- Que cette formule de financement accorde un montant par EETP et que la variation de l'effectif étudiant soit financée à 100% à la hausse, mais ne décroisse que de 50% lorsqu'à la baisse;
- Que le gouvernement mette en place un mécanisme d'imputabilité de surveillance de la gestion des fonds publics par les universités qui s'apparenterait à celui contenu dans la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaires* en s'assurant que ces mécanismes devront être améliorés afin de les rendre plus crédibles, transparents et contraignants;
- Que la qualité de l'enseignement, de l'encadrement, des ressources et des services offerts aux étudiants soit évaluée par ce mécanisme d'imputabilité grâce à l'intégration d'indicateurs qualitatifs;
- Que le gouvernement assouplisse la loi anti-déficit dans le but de permettre un déficit visant un développement à long terme;
- Que l'État se dote d'une caisse santé, tel que proposé par la Commission Clair, afin de pallier à la hausse des coûts associés à la santé et ainsi assurer la stabilité du financement de l'éducation;
- Que le gouvernement québécois exige du gouvernement canadien de rehausser le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) à son niveau réel de 1994-1995, soit, 18,7 milliards de dollars par année plus indexation;
- Que le gouvernement québécois engage le gouvernement canadien à rendre le financement des programmes sociaux inconditionnel afin de laisser les provinces libres d'en affecter les sommes comme bon leur semble et selon les besoins de ces dernières;
- Que le gouvernement québécois exige du gouvernement canadien de limiter son pouvoir de dépenser dans les champs de compétence des provinces, particulièrement en ce qui a trait à l'appui fiscal et financier du gouvernement fédéral, et que ces sommes soient injectées dans les TCSPS;

- Que le gouvernement accroisse la part des prélèvements effectués auprès des entreprises et des particuliers destinés à l'éducation, et cela quitte à ne pas diminuer le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises;

En ce qui a trait au financement de source privée, la CADEUL recommande:

- Qu'il soit mis sur pied une commission visant à étudier les impacts de l'apport de fonds issus de sources privées;

Dans ce sens, la CADEUL recommande :

- Qu'aucun projet de partenariat n'aïlle à l'encontre de la mission universitaire;
- Que l'offre d'un programme d'étude et son contenu, à l'exception des programmes de formation continue, soient toujours basés sur la mission fondamentale des universités et les exigences de la société plutôt que sur les impératifs des partenaires privés;
- Que le partenariat avec le privé n'oriente pas la recherche universitaire au point de supplanter la recherche fondamentale ou libre;
 - Que le gouvernement s'engage à hausser les sommes attribuées aux recherches fondamentales et libres et qu'il le fasse de façon inconditionnelle;
- Que le gouvernement mette en place un mécanisme de redistribution des sommes investies dans un domaine, afin qu'un pourcentage de ces sommes aide les universités à financer d'autres secteurs moins lucratifs;
- Que le gouvernement demande aux universités de se doter de politiques institutionnelles qui définissent clairement la nature de l'engagement des professeurs et des étudiants dans les activités partenariales;
- Que le gouvernement demande aux universités de se doter de politiques institutionnelles qui définissent clairement la propriété intellectuelle et les retombées financières, tant économiques que formatrices, qu'engendre un partenariat avec le privé;

Recommandations issues de la section 5 sur l'accessibilité et la réussite des études universitaires

En ce qui a trait à l'accessibilité aux études, la réussite de ses dernières et l'insertion socioéconomique et socio-politique des jeunes diplômés, la CADEUL recommande :

- Que le gouvernement s'engage à mieux faire connaître les avantages d'une formation universitaire auprès des familles issues de statut socioéconomique bas;
- Que le gouvernement encourage les universités à accroître l'intégration des nouveaux étudiants à l'université et cela plus particulièrement en ce qui a trait aux connaissances du fonctionnement et des règlements propres à l'établissement d'enseignement;

- Que le gouvernement alloue des ressources suffisantes aux universités afin de les amener à augmenter les ressources destinées à l'encadrement;
- Que le gouvernement améliore le soutien financier aux études afin de réunir les conditions favorables permettant aux étudiants universitaires de privilégier le choix d'un régime d'études à temps plein. Dans ce sens, la CADEUL recommande :
 - Que les montants accordés par le programme d'aide financière aux études soient revus à la hausse afin qu'ils reflètent le coût réel de la formation universitaire;
 - Que le gouvernement rende de nouveau accessible aux étudiants bénéficiaires du Programme de prêts et bourses le *Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur*;
- Que le remboursement proportionnel au revenu soit mis en place selon les modalités exprimées par la FEUQ;
- Que le gouvernement rachète l'ensemble des prêts en circulation issus du Programme de prêts et bourses afin de nationaliser l'Aide financière aux études;
- Que le ministère de l'Éducation mette davantage d'efforts à sensibiliser les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses aux conséquences de l'endettement;

En ce qui a trait à la contribution parentale, la CADEUL recommande:

- Que le montant de la contribution parentale soit réévalué en fonction de la capacité réelle de ces derniers à contribuer aux études de leur enfant;
- Que l'Aide financière aux études trouve des solutions afin de pallier à la contribution parentale lorsque celle n'est pas offerte à l'étudiant.

8. Liste des tableaux

Tableau 4.1	
Évolution des subventions de fonctionnement aux universités québécoises et de l'effectif universitaire à temps plein et à temps partiel 1994- 2001 (trimestre d'automne)	23
Tableau 4.2	
Moyenne des frais de scolarité des étudiants de premier cycle au Canada	27
Tableau 4.3	
Financement de l'éducation en % du produit national brut (PNB) selon divers pays de l'OCDE	36
Tableau 4.4	
Évolution des dépenses budgétaires allouées à l'éducation et à la santé en fonction des dépenses totales de l'ensemble des ministères (en milliers de \$)	38
Tableau 5.1	
Niveau et source d'endettement selon le lieu de résidence d'un étudiant universitaire tous cycles confondus (2001-2002)	43
Tableau 5.2	
Hierarchisation des sources de revenus en proportion en pourcentage du revenu brut annuel des étudiants universitaires inscrits à temps plein	44
Tableau 5.3	
Comparaison du coût réel moyen au coût estimé par l'Aide financière aux études des dépenses reliées aux frais de subsistance et aux frais scolaires, pour un étudiant universitaire	49
Tableau 5.4	
Calcul de l'écart entre les dépenses de subsistances et le seuil de pauvreté d'un étudiant québécois au 1 ^{er} cycle (2003-2004)	50
Tableau 5.5	
Nombre d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement des prêts à la fin de leurs études et proportion selon le montant de la dette, 2000-2001	52
Tableau 5.6	
Le ratio endettement-revenu médians selon la cohorte, le niveau de scolarité et le sexe	53

9. Bibliographie

ACPPU, « La privatisation graduelle : les finances des universités, 1998-1999 », *Dossier en éducation de l'ACPPU*, vol. 3, n° 1, février-mars 2001.

ACPAU, « Point de non-retour. Le besoin urgent de renouvellement des infrastructures des universités canadiennes », Ottawa, 2000.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES. « Rapport 2001-2002 ».

BEAUCHEMIN, Sophie. « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », Aide financière aux études, 2003.

BONNEVILLE, Diane. « Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études », *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*, 2003.

BOWAN, Alan. « La situation socioéconomique des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs au Québec », Regroupement des associations des cycles supérieurs du Québec in., Université Laval, 1992.

BUTLIN, George. « Facteurs déterminants du décrochage scolaire dans les universités et les collèges communautaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol.6, no. 4, 2000, p :8-33.

BUTLIN, George. « Les bacheliers qui poursuivent des études postsecondaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol.7, no.2, 2001, p :23-46.

CHARTIER, Philippe. « La guerre des revues savantes », *Québec Science*, septembre 2000.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. « Le Financement des universités », 1996.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. « Les universités à l'heure du partenariat », 2002.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. « La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique ? », 2000-2001.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. « Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner », Rapport annuel 2002-2003, p. 60.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. « Réussir un projet d'études universitaires : Des conditions à réunir », 2000.

Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux. « Rapport Clair : les solutions émergentes », 2000.

Milles CORAK, Garth LIPPS et Jahn ZHAO, « Revenu familial et participation aux études postsecondaires », *Statistique Canada*, 2003.

CREPUQ. « Mémoire de la CREPUQ à la commission sur le déséquilibre fiscal », 2001.

ELLEFSEN, Bjenk et HAMEL, Jacques. « Citoyenneté, jeunesse et exclusion. Lien social et politique à l'heure de la précarité », *Lien social et politiques*, RIAC. No.43, Printemps 2000, p:133 à 142.

PECTEAU, Richard. « Le financement des universités hors Québec : étude comparative », CADEUL, 2002.

FEUQ. « Étude économique : Les impacts d'une hausse des frais de scolarité à l'université », 2001.

FINNIE, Ross. « Les prêts étudiants : emprunt et fardeau », *Revue trimestrielle en éducation*, vol.9, no.4, 2002.

FRENETTE, Marc. « Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université », *Statistique Canada*, 2002.

GAUTHIER, Madeleine. « Être jeune en l'an 2000 », Les éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2000.

GRAVELINE, Pierre. « Le développement et le financement des universités au Québec. Une perspective historique », Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université, 1994.

IMPACT CAMPUS. « *Entretien différé : une crise embryonnaire* », 12 mars 2002

LITTLE, Don. « Financement des universités : pourquoi les étudiants doivent-ils payer davantage_? », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 4, n° 2, 1997.

MEQ. « La rentabilité du diplôme », *Bulletin statistique de l'éducation*, no.8, février 1999.

MONTMARQUETTE, Claude et al. « De la remise de l'aide financière au remboursement : La vigilance et la souplesse sont de rigueur! », Rapport du Comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études, 1997.

MOORTGAT, Jean-Louis. « A Study of Dropout in European Higher Education », Conseil de l'Europe, 1996.

MUXEL, Anne. « Les jeunes et la politique », Paris, Hachette, 1996.

MUXEL, Anne. « L'expérience politique des jeunes », Paris, Presses de Sciences Po., 2001.

NADEAU, Christian. « L'inflation des notes dans les universités », *Le Soleil*, vendredi 24 janvier 2003, p. A13.

PERRINEAU, Pascal. « L'engagement politique. Déclin ou mutation? », Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1994.

OCDE. « Education at a Glance », Centre for Educational Research and Innovation, Education and Skills, Paris, 2000.

ROBERTSON, Todd. « L'évolution des modèles de financement des universités », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 9, n° 2, 2003.

SALES, Arnaud et al. « Le Monde étudiant à la fin du Xxè siècle. Rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix », Ministère de l'Éducation, 1996.

Le Spullin, volume 14, no 5, 2003, p. 5

STATISTIQUE CANADA. « Accès persévérance et financement : Premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires », 2003a.

STATISTIQUE CANADA. « Frais de scolarité à l'université », *Le Quotidien*, 9 septembre 2002.

STATISTIQUE CANADA. « Frais de scolarité à l'université », *Le Quotidien*, 12 août 2003b.

STATISTIQUE CANADA. « La formation universitaire : tendances récentes quant à la participation, l'accessibilité et les avantages », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 6, n° 4, 2000.

SUE, Roger. « Renouer le lien social », O. Jacob, Paris, 2001.

UNIVERSITÉ LAVAL (Faculté des lettres), « Réussir à l'Université : à quelles conditions? », <http://www.fl.ulaval.ca/lettres/reussir.htm>, octobre 2001, consulté le 5 novembre 2003.